199e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMEE ÉVANGELIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 10 juin 2026
Maison de paroisse – St-Aubin

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE M. Yves-Daniel Cochand

VICE-PRÉSIDENCE M. Hyonou Paik

Le président salue officiellement la présence de :

Pour la presse :
Mme Anne Buloz, Réformés
Mme Francesca Sacco, Protestinfo

Invitée présente (dès le culte et pour l'après-midi) **:**
Mme Chris Cook, présidente de l'assemblée du Consistoire de l'Église protestante de Genève

Invité-e-s excusé-e-s :
Conseil d'État
Conseil du Synode jurassien
Centre social protestant

Député-e-s à voix consultative
Église catholique romaine : MM. François Perroset (excusé) et Petru Popa (excusé)
Église catholique chrétienne : Mme Pascal Kaufmann (présent)
Armée du Salut : siège vacant
Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Marc Frédéric Muller (excusé)
Fédération évangélique neuchâteloise : M. Sébastien Rollier (présent)

39 député-e-s et suppléant-e-s et 6 député-e-s avec voix consultative ont été convoqués.
35 député-e-s et suppléant-e-s sont présents, 33 à la reprise de l'après-midi et 32 dès 17h00.

Ordre du jour

08h15 Ouverture de la session

1. **Validations d'élections complémentaires de député-e-s et suppléant-e-s** p. 3

2. **Élections complémentaires :** **Bureau du Synode** (1 ministre) p. 3
 Commission d'examen de la gestion (1 ministre)
 Commission de consécration (1 ministre et 1 laïque)
 Synode missionnaire (1 délégué-e et 2 suppléant-e-s)

3. **Procédure disciplinaire à huis clos** p. 5

4. **Informations du Conseil synodal** p. 7

5. **Rapport n°1 du Conseil synodal : Compte de résultat et bilan 2025** p. 10

6. **Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2025** p. 16

7. **Rapport n°3 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : rapport préparatoire concernant les organes exécutifs et législatifs de l'EREN** p. 18

8. **Rapport n°4 du Conseil synodal : Activités offertes aux personnes de langue allemande** p. 35

9. **Rapport n°5 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : rapport préparatoire sur les perspectives concernant l'accompagnement de la personne âgée par l'EREN** p. 35

10. **Rapport n°6 du Conseil synodal : Délégation à la Commission de gestion de la CER** p. 35

11. **Rapport nº7 du Conseil synodal : Première mise à jour du Règlement général de l'EREN** p. 36

12. **Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode** p. 36

13. **Questions des député-e-s et réponses du Conseil synodal** p. 41

11h00 Culte

12h15 Repas

13h30 Reprise de la session

18h00 Fin de la session

Ouverture de la session du 10 juin 2026

À 08h15 **le président** ouvre la 199e session du Synode.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Le président salue les personnes présentes et donne les informations nécessaires pour le bon déroulement de la session.

Mme Christine Phébade, députée laïque de la paroisse du Joran, prie pour le bon déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de député-e-s et suppléant-e-s :

a) Nouveaux députés :

M. Quentin Beck, député ministre, paroisse des Hautes Joux
M. Gaël Letare, député ministre, paroisse La Chaux-de-Fonds

b) Nouvelle suppléante :

Mme Francine Cuche Fuchs, suppléante ministre, paroisse La Chaux-de-Fonds

- Le Synode valide les élections complémentaires des deux députés et de la suppléante à l'unanimité

2. Élections complémentaires

a) Bureau du Synode (1 ministre) : personne

b) Commission d'examen de la gestion (1 ministre) : personne

c) Commission de consécration (1 ministre et 1 laïque)

M. Stéphane Hervé, député ministre de la paroisse Val-de-Ruz
Mme Lise Gremion, députée laïque de la paroisse Val-de-Ruz

M. Christophe Allemann présente M. Stéphane Hervé et Mme Lise Gremion
Monsieur le président du Synode, Mesdames, Messieurs les députés au Synode, j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter les deux personnes candidates pour occuper les deux postes vacants à la commission de consécration et d'agrégation.

Vous avez lu il y a quelques instants, ou vous êtes en train de le faire en ce moment-même, les textes rédigés par les candidats, Lise Gremion et Stéphane Hervé. Je ne vais donc ni vous lire à haute voix leur prose, fort remarquable, ni vous la résumer. Mais c'est un immense privilège pour moi de vous dire ce qu'ils peuvent apporter à ladite commission de consécration et d'agrégation. Et je vais tenter de le faire en une seule fois en parlant d'eux deux dans la même présentation.

D'un côté, il y a une femme candidate et de l'autre un homme candidat, qui peuvent fort bien siéger ensemble vu qu'il y a deux fauteuils disponibles. Peut-on rêver meilleur équilibre ? D'un côté, il y a une candidature laïque et de l'autre une candidature ministérielle, en l'occurrence pastorale, pour deux sièges qui respectent cette même diversité. Peut-on rêver meilleur équilibre ?

Lise Gremion et Stéphane Hervé sont certes différents, notamment pour les raisons évoquées précédemment, mais ils ont également des points communs qui sont autant d'atouts en vue de regarnir les rangs de la commission de consécration et d'agrégation.

Tous deux sont passionnés de théologie et de culture, notamment. Ils sont réfléchis et argumentent avec aisance. Ils sont également, autant l'une que l'autre, des personnes exigeantes qui ne se contentent pas des non-dits, des allusions, des argumentations peu claires, des faux-fuyants. Ils sont exigeants autant vis-à-vis d'eux-mêmes que dans le dialogue et la construction d'une argumentation équilibrée. Ils sont tous les deux posés et équilibrés, tant psychologiquement que spirituellement. Tous deux, chacun à sa manière et selon son parcours propre, ont un riche vécu en Église, depuis de nombreuses années. Ils ont donc rencontré, l'un comme l'autre, une grande diversité de profils théologiques parmi les ministres de l'Église, et c'est un avantage remarquable pour siéger dans une commission de consécration et d'agrégation.

Je suis convaincu qu'ils ont des ressources spirituelles et théologiques importantes à apporter à la commission de consécration et d'agrégation. Je vous invite donc, Mesdames, Messieurs les députés au Synode, à élire à la fois Lise Gremion, candidate à un poste laïque, et Stéphane Hervé, candidat à un poste pastoral, comme membres de la commission de consécration et d'agrégation. Je vous remercie de votre attention.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Merci pour cette présentation. Normalement les élections ont lieu à bulletin secret mais l'assemblée peut décider à main levée de voter à main levée. Je vais donc vous demander si vous êtes d'accord d'élire ces deux personnes à main levée.

- Vote à main levée pour ces élections : accepté à la majorité
- Élection de M. Stéphane Hervé : acceptée avec 25 oui, 2 non et 7 abstentions
- Élection de Mme Lise Gremion : acceptée avec 28 oui, 0 non et 6 abstentions

d) Délégué au Synode missionnaire (1 délégué-e et 2 suppléant-e-s)

Mme Isabelle Rohrbach Sossou, déléguée

Mme Anne Kaufmann présente Mme Isabelle Rohrbach Sossou
Je ne savais pas que je devais la présenter, alors je n'ai rien préparé. Elle a fait longtemps la comptabilité d'AJS (Action Jeûne Solidaire) et depuis mercredi passé, elle en est devenue présidente. Elle s'est présentée la semaine passée pour ce mandat de déléguée au Synode missionnaire. Je vous encourage vivement à voter pour cette candidature.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Nous devons à nouveau décider d'élire Mme Isabelle Rohrbach Sossou à main levée.

- ❖ Vote à main levée pour cette élection : accepté avec 32 oui, 0 non et 2 abstentions

- ❖ Élection de Mme Isabelle Rohrbach Sossou : acceptée avec 32 oui, 0 non et 2 abstentions

3. Procédure disciplinaire à huis clos (selon décision des autorités compétentes)

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Le Conseil synodal propose le huis clos. Plus précisément, il demande le huis clos partiel pour l'introduction et le débat d'entrée en matière et le huis clos strict pour les discussions sur les résolutions. Le Bureau du Synode soutient cette demande qui va être soumise au vote une fois le détail du huis clos partiel explicité.
Sont admis au huis clos partiel : les 35 députés et suppléants présents, le Conseil synodal, la secrétaire générale, la secrétaire qui établit le PV des séances du Synode. Sont également admis au huis clos partiel les membres de la Commission de consécration, même s'ils ne sont pas députés ou suppléants. Il en va de même des membres de la commission d'enquête disciplinaire. Madame Clémentine Miéville est par ailleurs autorisée à rester jusqu'à sa prise de parole prévue dans la première partie des débats. Toutes les personnes admises au huis clos partiel auront le droit de s'exprimer dans les débats.
Le Synode est-il d'accord avec ces modalités de huis clos ?

- ❖ Vote à main levée pour la procédure à huis clos : accepté avec 32 oui, 2 non et 0 abstention

Nous demanderons exceptionnellement aux députés à voix consultative de quitter la salle pour l'ensemble de la procédure. Nous devons aussi voter pour ce point-là.

- ❖ Vote à main levée pour faire sortir les députés à voix consultative : accepté avec 26 oui, 3 non et 5 abstentions

Le procès-verbal de l'entier du point « Procédure disciplinaire à huis clos » sera traité de manière confidentielle et ne sera accessible qu'aux seuls membres du Conseil synodal, de la CEG et du Bureau du Synode. Il ne sera pas rendu public mais conservé par la secrétaire générale. Nous devons aussi voter pour cette règle de confidentialité.

- ❖ Vote à main levée pour cette règle de confidentialité : accepté avec 33 oui, 1 non et 0 abstention

Les décisions synodales, rendues publiques, seront anonymisées.

- ❖ Vote à main levée pour cette anonymisation : accepté avec 29 oui, 1 non et 3 abstentions

Doivent donc quitter la salle notamment les invités, les députés à voix consultative, les autres employés de l'EREN, la presse et le public.
Le Bureau du Synode prie les personnes qui ne sont pas autorisées à participer à cette séquence de quitter la salle en emportant l'ensemble de leurs effets personnels et de leur documentation. Aucun document ou objet (notamment ordinateur et téléphone portable) ne doit demeurer sur ou à proximité des tables, ceci afin de garantir la stricte confidentialité des débats.
Merci donc aux personnes que j'ai énumérées de quitter la salle.

Les discussions concernant ce point font l'objet d'un procès-verbal confidentiel archivé à la chancellerie de l'EREN. Seules les décisions, anonymisées, sont inscrites dans le présent procès-verbal.

Résolution 1
Au vu de tous les éléments présentés par le Conseil synodal, le Synode qualifie le comportement de Madame XX, pasteure, tel que vérifié et examiné par les instances compétentes de l'EREN, comme étant en désaccord avec la déontologie pastorale et comme portant atteinte à la dignité du ministère pastoral au sein de l'EREN.

- Vote sur la résolution 1 : acceptée par 30 oui, 2 non et 1 abstention

Résolution 2
Au vu de la gravité des faits, le Synode prononce la destitution de Madame XX, pasteure, de toutes fonctions au sein et au nom de l'EREN et par conséquent lui retire l'agrégation au corps pastoral de l'EREN.

- Vote sur la résolution 2 : acceptée par 24 oui, 8 non et 1 abstention

Résolution 3
Le Synode prend acte, avec sérieux, des souffrances en lien avec cette affaire et charge le Conseil synodal de réfléchir comment notre Église peut faire amende honorable.

- Vote sur la résolution 3 : acceptée par 26 oui, 5 non et 2 abstentions

- Vote d'ensemble : accepté par 27 oui, 5 non et 1 abstention

Lecture du communiqué de presse

Communiqué de presse
Le Synode de l'EREN a adopté aujourd'hui à une large majorité les résolutions qui lui étaient soumises dans le cadre d'une procédure déontologique concernant une ministre agrégée au corps pastoral de notre Église.

Après examen du dossier et des éléments transmis par les instances compétentes de l'EREN, le Synode a qualifié le comportement de la pasteure concernée tel que vérifié et examiné par les instances compétentes de l'EREN, comme étant en désaccord avec la déontologie pastorale et comme portant atteinte à la dignité du ministère au sein de l'EREN. En conséquence, au vu de la gravité des faits, le Synode a prononcé la destitution de la pasteure concernée de toutes fonctions au sein et au nom de l'EREN et par conséquent lui a retiré l'agrégation au corps pastoral de l'EREN.

Le Synode a pris acte, avec sérieux, des souffrances en lien avec cette affaire et a chargé le Conseil synodal de réfléchir comment notre Église peut faire amende honorable.

Cette décision relève exclusivement de la compétence déontologique et ecclésiale du Synode. Elle est distincte de toute éventuelle procédure judiciaire menée par les autorités civiles.

Par respect pour les personnes concernées et pour la confidentialité du dossier, aucun renseignement complémentaire ne sera communiqué.

4. Informations du Conseil synodal

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Vous allez entendre un certain nombre d'informations du Conseil synodal. Je ne vais en faire qu'une qui sera courte.
Tout d'abord, comme vous pouvez le voir sur cette tablée, nous sommes sept, ce qui est assez historique, et nous sommes heureux d'être un Conseil synodal au complet. Vous avez déjà, sans doute, pris connaissance des répartitions de nos fonctions, dicastères et missions au sein du Conseil synodal, mais je voulais aussi devant le Synode les redire afin que cela soit clair.
- Pierre-Laurent Denis a pris la responsabilité du dicastère jeunesse et famille. A ce titre, pour l'enfance et la jeunesse, il est en lien avec Diane Friedli, responsable du secteur couples, enfance et familles de l'Église. Il est aussi en lien avec le SIAJ, qui en ce moment est en train d'être en construction et dont la gouvernance appartient encore au Conseil synodal jusqu'à sa mise en place.
- Anne Kaufmann a le dicastère Terre Nouvelle, étant donné les changements en lien avec le bénévolat, on en parlera encore. À côté de cela, elle a, en tout cas pour l'instant, toutes les représentations en lien avec la CER, mais aussi beaucoup de choses en lien avec les questions de liturgie et de musique. À côté de cela, elle est vice-présidente du Conseil synodal, ce qui fait qu'elle remplace à la présidence des séances quand je suis absent.
- Thierry Muhlbach a pris le dicastère communication. Ce dicastère est en lien directement avec le service COM, mais comme vous l'avez aussi décidé ici en Synode, ce service COM fait aussi la promotion du bénévolat, se charge de la soumission des projets Église et société et de leurs analyses avant dépôt au Conseil synodal, et bien d'autres choses encore.
- Jacques Péter reste fidèle au poste des finances et immobilier de l'EREN, donc le dicastère finances et immobilier, cela ne change pas. Il est en lien direct avec le secrétariat général dans sa partie immobilière et comptabilité avec Myriam Blanchoud Vuilliomenet pour la comptabilité et Corinne Burgener, en lien avec la gérance Naef, pour les bâtiments.
- Jean Messerli prend le dicastère de l'intérieur, à savoir vraiment les liens avec les instances internes de l'Église mais qui sont autres que le Conseil synodal. À savoir en premier lieu les paroisses mais également tout ce qui concerne les ressources humaines dans l'EREN, la politique des ressources humaines, les formations, les conditions cadre d'emploi, les conditions cadre de formation des bénévoles également, parce que comme vous le savez, nous avons décidé de faire des règlements cadre pour le bien-être des bénévoles qui sont au service de l'Église.
- Christine Hahn ne change pas et continue de garder le dicastère aumôneries et diaconie.
- Quant à moi, il a été décidé au Conseil synodal que la présidence et extérieur était un dicastère un petit peu particulier, et que ce dicastère comportait aussi la référence des autres dicastères, c'est-à-dire l'aide quand il faut le poids de la présidence pour les autres dicastères. Donc je suis en lien que ça soit finances et immobilier, que ça soit avec l'intérieur quand il y a justement des choses à régler dans les paroisses, que ça soit avec la communication lorsqu'il s'agit de rendre des paroles publiques pour l'EREN avec des partenaires, etc.
Voilà, on voulait vous informer de notre répartition et vous dire à quel point nous étions heureux d'être maintenant sept autour de la table.

M. Thierry Muhlbach, conseiller synodal
J'ai trois informations à vous donner : la question du rebaptême, la question du bénévolat et la question Église et société.
- Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, Mesdames et Messieurs, suite à l'interpellation du Synode de décembre concernant la question du « rebaptême », le Conseil synodal a procédé en deux temps.
Tout d'abord Christine Hahn, Yves Bourquin et Thierry Muhlbach ont tenu une séance préparatoire. Différents faits y ont été réaffirmés.
Ainsi il a été redit que le Conseil synodal n'a jamais voulu remettre en question le consensus à propos du baptême en vigueur entre les Églises et dans les instances œcuméniques.

Le Conseil synodal aurait également dû consulter le Synode avant de prendre sa décision.
Ensuite que l'autorisation de rebaptême accordée dans l'EREN, est bien une exception motivée par le cas particulier d'un baptême entaché d'abus manifestes.
Lors de cette même séance, la conviction a émergé que la question du rebaptême dépasse le cadre de notre Église. Ceci parce que dans d'autres Églises des questions similaires aux nôtres se posent, ensuite parce que dans certaines Églises il existe déjà des rites de renouvellement du baptême ou de guérison de blessures profondes, enfin parce que le monde universitaire peut être sollicité sur ce type de questionnement.
C'est à partir de ces éléments que lors de la discussion en Conseil synodal, il a été décidé de proposer la thématique du rebaptême lors d'une rencontre déjà agendée par ailleurs avec les professeurs Simon Butticaz et Christophe Chalamet des facultés de théologie protestante de Genève et de Lausanne.
Les questions du rebaptême en général, des rites de renouvellement du baptême, ainsi que des rites de guérison ont rencontré un vif intérêt de la part des deux professeurs.
Le Conseil synodal a par conséquent décidé de rédiger un mandat formel concernant ces questions aux deux professeurs de théologie qu'il a rencontré en date du 13 mai 2026.
La forme que prendra ce travail universitaire sur le rebaptême, les rites de pardon et de guérison utilisables par les Églises sera proposée par les deux facultés. Le Conseil synodal a insisté pour que le rendu du travail puisse se faire le plus rapidement possible, sous forme de colloque, de thèse, de propositions concrètes de rites, etc.

- Le bénévolat constitue l'un des piliers de la vie ecclésiale. Il exprime la vitalité de l'Église, la participation de ses membres et leur engagement au service de la communauté. La promotion du bénévolat dans l'EREN s'articule autour de trois axes complémentaires : la valorisation, les conditions cadres et la recherche de nouveaux bénévoles. Ces trois dimensions se répondent et visent à renforcer la reconnaissance, la qualité et la pérennité de l'engagement bénévole au sein de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel.
C'est pourquoi la promotion du bénévolat est désormais prise en charge par trois services.
1. Le secrétariat général pour tout ce qui relève par exemple du fichier des bénévoles et de la protection des données.
2. Le service RH pour le suivi des personnes et la mise en place d'un cadre sécurisé.
3. Le service communication pour la mise en place d'outils de mise en lien et de promotion. D'ailleurs le service communication prépare un site dédié au bénévolat sur www.eren.ch. Vous y trouverez les différents documents tels que les règles d'or du bénévolat, les cycles de formation, la charte, le dispositif d'application de la charte, la demande d'extrait de casier judiciaire, etc.
Le cadre est en place, nous savons qui fait quoi et comment maintenant. Il est évident que tout ce schéma ne peut pas fonctionner si nous n'avons pas de liens étroits avec les paroisses.
Il y a peu, vous avez eu, de la part du service COM, une demande pour que dans chaque paroisse, mais aussi dans le SIAJ, dans les aumôneries, il y ait une personne de contact par lieu. J'insiste, pour que cela fasse sens et que cela devienne vraiment aussi efficace avec une liste de personnes que nous pourrions contacter pour différents événements dépassant le cadre d'une paroisse, ou dans le cadre d'une paroisse qui a besoin de plus de renfort de bénévoles à un moment donné. C'est vraiment le défit qui nous est lancé de pouvoir nous appuyer les uns sur les autres et de pouvoir avancer dans cette prise concrète de la question du bénévolat. Je m'arrête là et reste à disposition si vous avez des questions au sujet du bénévolat.

- Pour commencer je voudrais faire un rappel des décisions du Synode concernant Église et société. Le Synode établit que la mission « Église et société » sur le plan local est une responsabilité inhérente à chaque paroisse, dans l'esprit de la constitution de l'EREN et de l'art. 25 des statuts paroissiaux.
Le Synode accorde au Conseil synodal une latitude de 1,5 EPT pour les projets « Église et société » qui ne peuvent être pris en charge par les ressources courantes des paroisses et dont l'impact dépasse le cadre paroissial.

Le Synode décide que tout projet « Église et société » d'envergure cantonale, interparoissiale ou dépassant la paroisse, relève de la compétence du Conseil synodal. Celui-ci peut, si accord, déléguer tout ou partie de sa conduite à une paroisse et lui attribuer, dans un cadre défini, les ressources nécessaires, incluant un budget dédié et une dotation supplémentaire, afin d'en garantir la réalisation.
C'est ce qui a été décidé en théorie au Synode. Concrètement, cela donne déjà un très grand travail du service COM qui a avancé selon deux axes :
1. Les fiches pour la soumission de projets. Elles sont très complètes et insistent sur quelque chose de très important. En collaboration avec le service COM, il faut montrer comment le projet dépasse la dotation paroissiale stricte, c'est-à-dire de choses que la paroisse ferait de toute manière en matière d'Église et société. Un des critères, parmi d'autres, c'est de voir si sur tel ou tel projet, il y a bien un partenariat avec une instance extérieure à la paroisse, genre un lieu culturel dans une commune ou une autre institution ou une autre structure qui va devenir collaboratrice et prendre en charge peut-être aussi une partie des frais. Je vous invite à prendre connaissance des diverses rubriques de la fiche de soumission de projet.
2. Un guide explicatif pour la soumission de projets, pour savoir concrètement comment soumettre un projet. Évidemment, à la moindre question, n'hésitez pas à entrer en contact avec le service COM et avec moi-même, nous travaillons ensemble sur les dossiers.
Je termine en disant, comme vous le savez j'ai une partie de mon ministère dans la paroisse La Chaux-de-Fonds qui est pour Église et société dans le cadre de la capitale culturelle 2027, donc pour tous les projets que je soumets, bien évidemment je ne suis pas dans la boucle de décision pour savoir ce qui sera attribué. Je suis complètement en dehors de cela, évidemment. Ce sera bien le service COM, sans moi, qui va décider ce que nous aurons dans le cadre de la capitale culturelle. Je vous remercie.

M. Jacques Péter, conseiller synodal
Je vais vous donner trois informations, dont deux concernent en fait des décisions du Conseil synodal en lien avec deux décisions synodales qui se révèlent être inapplicables. Nous avons fait le choix, comme Conseil synodal, de ne pas faire un rapport pour dire que ce n'est pas applicable. À vous de revenir si vous avez des questions.

- Tout d'abord, la collecte des services funèbres. Il y a quelques années, voire même de nombreuses années, le Synode a décidé que les collectes effectuées lors des cérémonies aux crématoires revenaient à la Caisse centrale. Cette décision a été peu appliquée.
Afin de clarifier cette situation, dans le cadre des directives pour la mise en place du SIAD, le Conseil synodal a confirmé que toutes les collectes des services funèbres reviennent à la paroisse du domicile du défunt, sans spécification du lieu de la cérémonie. On est en train de clarifier une pratique qui s'est installée en dehors des décisions synodales.

- La deuxième information concerne le service des remplacements. Dans le cadre de la création du SIAD, lors de la session de décembre 2023, le Synode a validé à terme la suppression du service des remplacements cantonal pour les services funèbres. Cela voulait dire que les trois SIAD devaient organiser les remplacements éventuels en cas de services funèbres. En discutant avec les coordinateurs des trois SIAD, cette réalité menait à la création d'une "usine à gaz". Donc nous avons pris la décision que tous les remplacements, y compris pour les services funèbres, continuent d'être traités par le service des ressources humaines, de manière centrale. Bien évidemment la directive du SIAD est beaucoup plus claire mais je ne vais pas vous la détailler, les coordinateurs sont au courant.

- Le dernier élément à vous informer concerne le fameux fichier des membres. Depuis en tout cas dix ans, il a été demandé à corps et à cri que nous ayons enfin un fichier utilisable. Mais ce fichier est en place depuis décembre dernier, avec une petite spécialité, c'est qu'entre le moment où il a été souhaité il y a dix ans un nouveau fichier et aujourd'hui, est arrivé la loi sur la protection des données. Donc c'est à ce moment-là que les problèmes sont arrivés puisque d'un côté nous

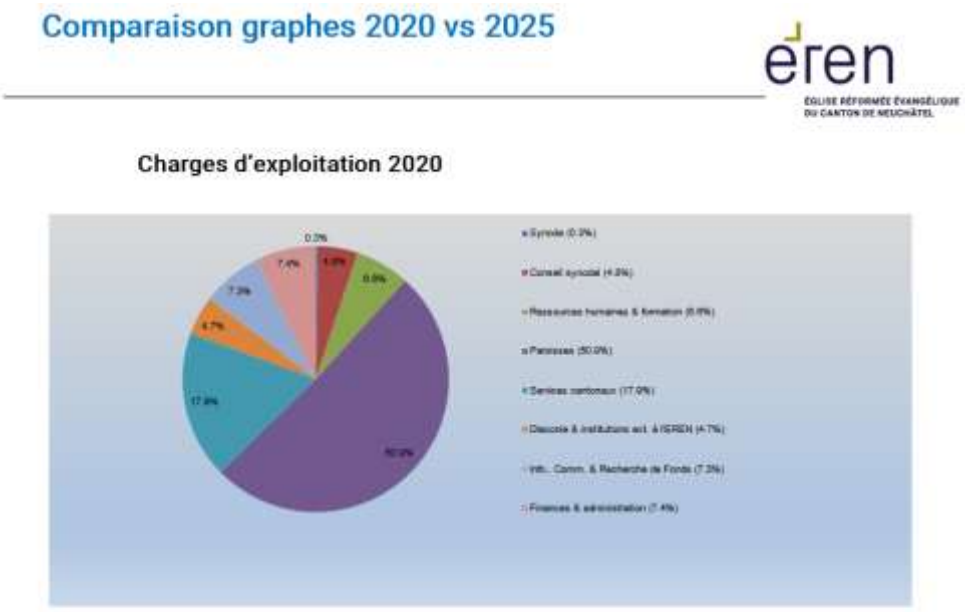
avons respecté la loi sur la protection des données et l'interprétation de la loi, par l'actuel responsable du canton de Neuchâtel, est très restrictive. Bien évidemment, les juristes du service cantonal des contributions et du service cantonal de la population ont fait appliquer le concordat à la lumière de la loi sur la protection des données. Donc cette réalité nous a fait perdre un certain nombre d'informations que nous recevions depuis des années au niveau cantonal. Par exemple, aujourd'hui nous sommes totalement incapables de savoir si telle personne est l'époux de telle autre personne. Donc nous avons des problèmes pour recréer une famille, également pour s'adresser aux personnes par rapport aux couples mixtes. Bien évidemment nous allons mettre en place, avec l'équipe d'informaticiens qui a mis en place ce fichier, des solutions informatiques pour répondre à cela, mais aujourd'hui le fichier n'est effectivement pas totalement opérationnel parce qu'on est conscient que si vous n'arrivez pas, au niveau des paroisses, à avoir les familles et les couples mixtes, cela devient extrêmement difficile de faire votre travail. Nous sommes en train de travailler là-dessus parce que nous n'avons pas les informations brutes venant des services officiels. Bien sûr, la loi a des avantages, la loi protège le citoyen et nous avons dû négocier de manière très claire qui a droit aux accès que nous fournit l'État, raison pour laquelle il y a trois groupes qui ont été créés. Le premier groupe est les secrétariats paroissiaux pour avoir les informations uniquement des gens sur le territoire paroissial mais sans les informations de la contribution ecclésiastique. Le deuxième groupe est le secrétariat central qui a l'accès à toutes les informations du canton à l'exception des questions financières. Le troisième groupe, encore plus restreint, ce sont les deux personnes pour l'EREN qui ont la gestion de la contribution ecclésiastique.
Malgré tout, ce projet a de nombreux avantages tels que la gestion automatique des arrivées et départs des paroissiens, le maintien des éléments ecclésiaux quand un paroissien déménage d'une paroisse à une autre. Aujourd'hui, un baptême indiqué dans une paroisse, suite à un déménagement, il disparaît du fichier, donc ce sera quelque chose de résolu. De plus il y a une possibilité rapide des faires des listes de groupes de paroissiens en fonction des activités, actualisées en fonction des arrivées et des départs des gens. Alors oui il reste encore un certain travail pour avoir un outil fonctionnel mais nous y travaillons.
Une chose qui est vraiment importante dans les visites, dans les contacts que vous avez, demandez svp aux gens s'ils se sont inscrits comme membres de l'Église à la police des habitants ou alors, de manière plus simple, par clic et tax. Aujourd'hui, si les gens ne donnent pas cette information, il ne faut absolument pas attendre ces informations des services officiels puisqu'on sait, par exemple pour les naissances, que la demande de la confession de l'enfant n'est plus faite du tout depuis des années. Donc on a besoin de vous, il est important que les gens, s'ils veulent recevoir des informations de votre paroisse, soient clairement enregistrés soit dans le cadre de la déclaration fiscale, soit au niveau de la police des habitants pour qu'on puisse s'adresser à eux. Merci de votre attention.

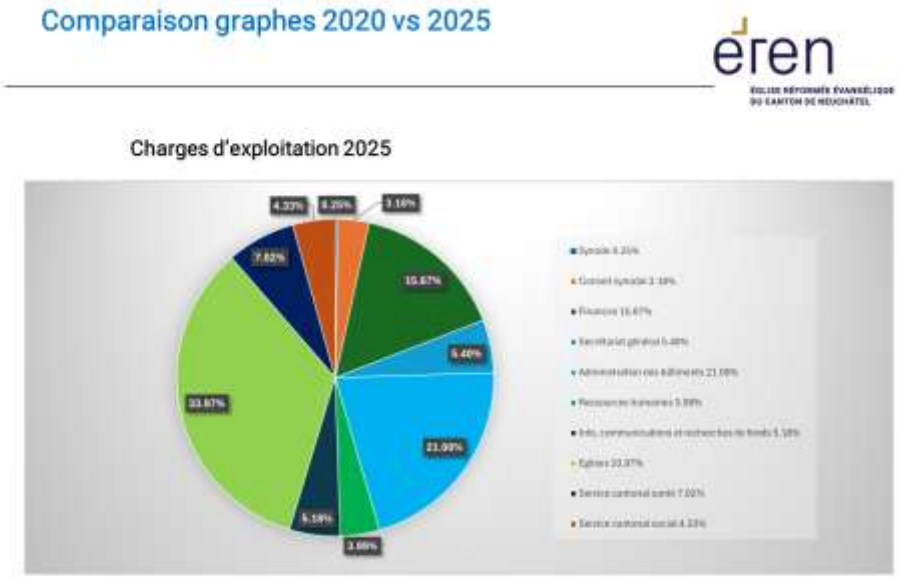
5. Rapport n°1 du Conseil synodal : Compte de résultat et bilan 2025

M. Jacques Péter, rapporteur

Faut-il se réjouir d'un déficit de CHF 200'000.- au lieu de CHF 1'170'000.- prévu au budget et par rapport au CHF 1'125'000.- de déficit en 2024 ? Je ne me prononcerai pas.
Est-ce que la réévaluation de notre patrimoine financier de CHF 800'000.- est une bonne nouvelle, mais ne cache-t-elle pas la forêt, telle que la poursuite de la baisse de la contribution ecclésiastique, baisse continuelle année après année ?
En résumé, la situation reste préoccupante et la baisse des postes du tableau des postes, décidée par le Synode, permet de ne pas aggraver le déficit, mais pas de le diminuer. Nous devrons absolument trouver d'autres solutions. Alors que faire ? La question reste en suspens.
Le bouclement des comptes 2025 a été compliqué par la découverte, lors de l'analyse des comptes par KPMG, que la technique utilisée pour l'évaluation du patrimoine financier n'était pas

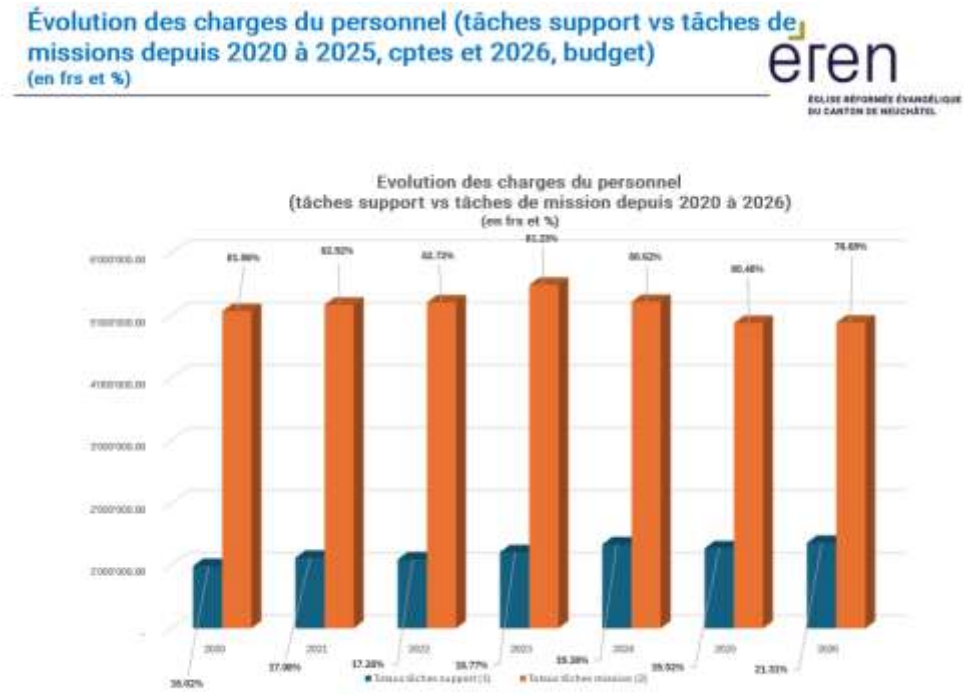
complètement conforme à MCH2. Cette situation a amené un retard à vous présenter le résultat 2025 et nous tenons à nous en excuser.
Si le nouveau plan comptable MCH2 permet une meilleure visibilité de la santé financière d'une institution, les périodes transitoires sont difficiles, car les chiffres ne sont pas comparables, même s'ils portent le même libellé.
J'en veux pour exemple, la question de la répartition des charges d'exploitation.
Comment se fait-il que le 68% des charges de 2020 soient des charges paroissiales et des services cantonaux, et qu'en 2025 ces charges aient diminués à 45.32 % ?





Eh bien, nous comparons des pommes et des poires, parce que les techniques de calculation sont totalement différentes. Les fluctuations financières (charges et produits) des placements n'apparaissaient pas dans les comptes d'exploitations jusqu'en 2024, avant MCH2, alors qu'elles doivent apparaître en 2025.

Je vais vous proposer de comparer autre chose qui nous montre beaucoup mieux la santé et la réalité des forces engagées entre les paroisses et l'administration centrale. Ce sont les charges de personnel liées à la mission de l'Église et celles liées aux tâches support.



On se rend compte qu'en moyenne le 80% de nos charges financières de salaires sont dévolues aux postes des paroisses et aux postes cantonaux et le 20% sont dévolues à ce qu'on appelle les tâches support. De quoi parlons-nous concernant les tâches support ? Ce sont les frais du Synode et du Conseil synodal, finances et administration, ressources humaines et formation, communication et recherche de fonds. Les tâches mission sont le travail des paroisses et des services cantonaux santé et social. Donc l'engagement au niveau des charges salariales et du nombre de personnes en 2020 et en 2025 n'a pratiquement pas évolué. Je m'arrêterai là pour l'introduction, merci de votre attention.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion
Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, la Commission d'examen de la gestion (CEG) a rencontré le 2 juin 2026 M. Jacques Péter, Conseiller synodal en charge des finances, Mme Corinne Burgener, secrétaire générale et Mme Myriam Blanchoud Vuilliomenet, responsable de la comptabilité, pour la présentation et une discussion sur les comptes 2025. La CEG les remercie pour leur travail et leur disponibilité à répondre à ses interrogations.

Généralités : l'exercice comptable 2025 est cette année encore marqué par les soubresauts du passage à la norme comptable MCH2. C'est le deuxième exercice bouclé sous le régime de cette norme.
La CEG regrette que les comptes n'aient pu être finalisés et remis aux députés qu'une semaine seulement avant le Synode, tout en sachant que les raisons n'en sont pas imputables au Conseil synodal et que ce dernier, avec les responsables de la comptabilité au secrétariat général, ont fourni un effort remarquable pour parvenir néanmoins à les livrer avant le Synode. La CEG les en remercie et espère une stabilisation des processus et un retour aux délais usuels pour les prochains exercices.
Nous escomptions l'année dernière que le compte de résultat et bilan 2024 pourraient servir de référence initiale pour la comparaison avec les exercices suivants. Mais force est de constater que ce n'est que partiellement le cas, en particulier en raison de la réévaluation complète des

immeubles du patrimoine financier demandée par la fiduciaire avant la validation des comptes 2025, alors qu'usuellement la réévaluation d'un tiers des immeubles annuellement suffit. Cette demande inattendue de réévaluation complète est la cause de la finalisation tardive, mais elle a surtout une incidence substantielle sur le résultat final de l'exercice comptable.
L'analyse des comptes en regard du budget est rendue difficile par plusieurs facteurs : la réévaluation des immeubles d'une part, mais également le fait que le budget 2025 a été établi en se référant au tableau des postes 2016, alors que le nouveau tableau des postes 2025 est entré en force au 1er août suite à la décision du Synode 197 de juin 2025 (résolution 197-P, qui porte sur une diminution de -5.05 EPT essentiellement dans les secteurs paroissiaux et interparoissiaux par rapport au tableau 2016). Autre aspect, le fait que dans le budget les charges salariales de chaque secteur sont groupées en une seule position, alors qu'elles sont ventilées entre le salaire et les cotisations sociales dans les comptes.
Dans ces circonstances, le rapport de la CEG se focalise sur quelques considérations de portée générale plutôt que sur le détail de chaque poste.

Du point de vue de la forme : la première partie du rapport, rédigée par le Conseil synodal, présente comme à l'accoutumée le compte de résultat par nature (pp. 2-3), qui fait l'objet de la validation par l'organe de contrôle, suivi de la présentation selon la classification fonctionnelle (p. 7 sous forme de résumé, pp. 8-23 sous forme détaillée). La présentation fonctionnelle est accompagnée de représentations graphiques et de tableaux statistiques (p. 4-7) qui permettent une mise en perspective des tendances évolutives. Suivent le rapport de l'organe de contrôle (p. 24), le bilan (p. 25) et le compte de résultat résumé par nature (p. 26). Le rapport est complété par les annexes aux comptes (pp. 27-43).
À propos des représentations statistiques en pages 4 et 5, la CEG suggère que les deux évolutions représentées portent sur une période identique pour une meilleure comparabilité. En page 7, la CEG réitère sa suggestion de l'année dernière et souhaite que le diagramme représentant la répartition des charges d'exploitation soit complété à l'avenir par un diagramme de la répartition des charges salariales selon les rubriques I à VII composant le tableau des postes 2025. M. Jacques Péter y a partiellement répondu avec le diagramme qu'il nous a présenté sur les charges salariales liées aux missions de l'EREN et celles liées aux tâches support. En effet, avec l'intégration des flux financiers liés en particulier au patrimoine immobilier dans les comptes selon la norme MCH2, les charges d'exploitation dans leur globalité ne fournissent pas une image parlante de l'activité des forces vives remplissant la mission de l'EREN, spécifiquement dans les tâches de proximité paroissiales et interparoissiales ainsi que dans les missions des secteurs cantonaux et des services cantonaux. En effet, si le secteur Églises, couvrant essentiellement les tâches des postes paroissiaux, interparoissiaux et des secteurs cantonaux, représente à peine 34% des charges d'exploitation, ces rubriques totalisent plus de 60% du tableau des postes 2025.
Concernant la comparaison des comptes avec le budget, la CEG suggère que le Conseil synodal ventile à l'avenir dans ce dernier les charges salariales entre salaires et cotisations sociales afin d'assurer la comparabilité avec la présentation des comptes.

Du point de vue financier : le résultat de l'exercice avant dissolution de la réserve pour événements spéciaux (p. 1 et 36) présente un déficit de CHF 203'623,51, inférieur de CHF 966'435,49 au déficit budgété de CHF 1'170'059,50. Mais ce résultat ne reflète pas correctement la réalité de l'exercice 2025, car il est influencé de manière déterminante par le montant de la réévaluation des immeubles du patrimoine financier, qui s'élève à CHF 804'150,- (p. 41). Ainsi en faisant abstraction de ces circonstances extraordinaires, à caractère unique, le déficit de l'exercice dépasserait légèrement 1 million de CHF, s'approchant ainsi de celui de l'année précédente et du budget.
On est donc en présence d'une embellie fictive, de nature comptable, qui ne doit pas nous tromper quant à la gravité de la situation financière que recouvre les comptes 2025 et que prévoyait le budget.

Constatant la poursuite d'une érosion annuelle de l'ordre de CHF 200'000.- des recettes de la contribution ecclésiastique (p. 5), la CEG est préoccupée et souligne la nécessité de poursuivre l'adaptation des structures de l'EREN, ainsi que le réclame aussi la résolution 197-Q votée par le Synode, et l'optimisation de la politique immobilière globale. Consciente que le résultat de cette résolution 197-Q, portant sur l'adaptation du tableau des postes, ne pourra être pris pleinement en considération que pour l'élaboration du budget 2028 (cf. résolution 197-R), la CEG engage néanmoins le Conseil synodal à anticiper ce qui peut l'être en vue d'une amélioration du déficit structurel pour le budget 2027 déjà, notamment dans le domaine de la politique immobilière.
Ces considérations d'ordre général ne doivent pas occulter la maîtrise des charges d'exploitation, que la CEG souligne. Cela résulte pour une part de la non-pourvue de postes, ce qui se fait par ailleurs sentir dans la marche de notre Église, sollicitant les facultés d'adaptation et de résilience de ses ministres et permanents.

En conclusion, et en dépit du bouclement tardif lié à la demande imprévue de la fiduciaire de procéder à la réestimation de l'ensemble des immeubles du patrimoine financier, la CEG recommande au Synode d'accepter le compte de résultat et bilan 2025. Et elle remercie le Conseil synodal et la comptabilité pour le travail conséquent qu'a occasionné leur établissement.
Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Christophe Allemann
La députation Val-de-Ruz est fort empruntée quant à la question d'entrer en matière sur ces comptes 2025. Il ne s'agit pas pour nous de critiquer ou de remettre en question la tenue de cette comptabilité qui exige un travail minutieux et précis que nous saluons. Ce n'est pas avant tout les résultats chiffrés qui nous posent problème, mais la découverte de ces comptes 2025 en deux temps. Lors de notre préparation du Synode en séance de Conseil paroissial, le 19 mai passé, nous n'étions pas en possession des documents finalisés. Il ne nous a donc pas été possible d'échanger entre nous de manière à pouvoir restituer un avis définitif. Nous avons dû nous contenter de parler de manière hypothétique. Et il nous était matériellement impossible de refixer une séance supplémentaire entre la réception de la nouvelle mouture des comptes 2025 et la session synodale d'aujourd'hui.

Nous admettons bien volontiers les raisons qui ont poussé le Conseil synodal et l'administration de l'EREN à devoir nous fournir ces comptes en deux temps distincts en vertu du passage au plan comptable MCH2. Malgré le côté provisoire, nous avons pris un temps certain pour aiguiser nos questions que nous avons pu présenter lors de la soirée de préparation interparoissiale du jeudi 21 mai aux Hautes Joux.

Cependant, à l'occasion de cette soirée interparoissiale de préparation du Synode, nous avons eu la fâcheuse impression, qu'au-delà de notre députation, très peu de personnes présentes avaient lu cette version initiale des comptes 2025. Nous avons même été surpris et choqués d'entendre une députée dire qu'il ne fallait « plus nous envoyer les comptes car nous n'y comprenons rien ». Cela nous laisse perplexes. Peut-on vraiment avoir une discussion sérieuse sur les comptes 2025 étant donné ces versions différentes envoyées en deux temps ?

Nous ne remettons pas en cause la gestion du Conseil synodal, nous ne cherchons aucun coupable, mais nous estimons que si le Synode veut pouvoir exprimer un avis réfléchi et éclairé, il n'est pas en mesure de le faire aujourd'hui.

N'est-il pas essentiel que le Synode puisse vraiment donner décharge au Conseil synodal de l'exercice comptable 2025 en toute connaissance de cause ? C'est là une manière d'exprimer le respect qui leur est dû à toutes les personnes qui ont œuvré pour finaliser ces comptes. Leur dire merci, c'est être en mesure d'adopter vraiment ces comptes, pas à la sauvette, pas en ne disant

rien, pas en nous réfugiant dans un silence, qui pourra être perçu soit comme signe de désintérêt soit comme signe de non-compétence !
Un vrai débat au Synode, en toute connaissance de cause, en ayant pris le temps d'examiner les tenants et aboutissants de cette comptabilité complexe à scruter à la loupe, serait à notre sens un signal vraiment positif de la part du Synode. Les personnes qui ont œuvré à cette comptabilité méritent mieux, beaucoup mieux, qu'un tout petit « oui » quasi inaudible.

Cela nous pousse à demander au Conseil synodal d'organiser une séance de relevée vu que les comptes finalisés n'ont pas pu être étudiés dans les Conseils paroissiaux, en raison des délais d'envoi.

Il me semble que ce n'est pas vraiment un amendement à la résolution n° 1 que nous proposons, mais une sorte de report d'entrée en matière, légèrement différé dans le temps, au cas où une séance de relevée du Synode pointerait à l'horizon.

Si formellement, vous trouvez qu'il faut passer par le biais d'un amendement pour exprimer notre avis, nous le formulerons après. Mais nous proposons le report de l'entrée en matière pour discuter de ces comptes en toute connaissance de cause, dans une séance de relevée et vu l'heure qu'il est, je ne pense pas qu'elle est complètement inconcevable. Nous savons que cette séance de relevée va occasionner des frais, mais peut-être que pour une discussion sereine sur les comptes, cela vaut la peine d'engager des frais pour que la décharge soit une réelle décharge, non pas par abstention ou silence, mais par choix, décision et avis exprimés clairement.

M. Jacques Péter, conseiller synodal
Il me semble qu'il y a incompréhension. Tout d'abord, je me permettrais quand même de signaler que, à l'exception de quelques éléments, certes fort importants, la réévaluation des bâtiments du patrimoine administratif et une petite erreur entre deux numéros de comptes, les députés, pour les séances de préparation au Synode, avaient l'entièreté des chiffres, et des chiffres exacts. On peut tout à fait admettre et comprendre, et nous nous en sommes excusés, que le résultat final comptable nous ne pouvions pas vous le fournir. Nous vous avons donné deux éléments prioritaires, très clairement en lien avec l'exploitation, c'est la poursuite de la baisse de la contribution ecclésiastique et c'est le fait que "l'économie" des charges des postes était due au fait que les postes n'étaient pas occupés. Donc ça, c'est la réalité.
Maintenant, sur le fonds, ne sommes-nous pas en train de mélanger comptes et budget ? Excusez-moi, mais les comptes, c'est la réalité de ce que nous avons fait, c'est la réalité de ce que vous avez décidé. Au moins les comptes montrent que nous n'avons pas puisé dans la caisse, et surtout avec MCH2, cela devient très difficile, à part peut-être le prix du sandwich. Mais ce besoin de clarification, ce type de discussion, sans vouloir ne pas en discuter maintenant, ne devrait-il pas avoir lieu lorsqu'on vote un budget ? Depuis des années, on vote un budget déficitaire de plus d'un million. La seule solution que nous avons au Conseil synodal, si nous voulons vous présenter en l'état actuel des choses, avec des erreurs qui ont été faites précédemment peut-être. Il nous manque l'élément de comment augmenter notre patrimoine financier, le rapport viendra en décembre, avec peut-être des décisions qui seront gênantes parce que bien évidemment ce n'est pas en gardant une jolie petite cure qu'on augmente un patrimoine financier. Aujourd'hui, nous avons la solution, êtes-vous prêts à le faire ? Il faut supprimer encore sept postes, est-ce que c'est ce que vous voulez en regard de la mission que nous avons envers la population neuchâteloise ?

M. Constantin Bacha
S'il devait y avoir une séance de relevée, je préfère qu'elle soit réservée pour la question du règlement général, car il y a beaucoup de points à discuter, au lieu des comptes.

M. Serge Attinger
J'aimerais donner un avis concernant l'analyse de ces chiffres. Il me semble qu'il y a une complexité relevée sous-jacente au volume et au système que nous avons, ce qui est assez logique. On ne devrait pas être surpris d'avoir une présentation complexe pour les comptes. Il me semble que c'est la raison pour laquelle nous avons désigné des experts pour analyser, on a la CEG qui fait ce travail de manière attentive et on a une fiduciaire, donc je ne vois pas l'intérêt que nous cherchions à analyser dans le détail chaque ligne de ces éléments-là, ou alors cela veut dire que nous remettons en cause tout le travail qui a été effectué en amont. On doit pouvoir faire confiance aussi aux personnes qui se sont penchées sur la présentation et sur l'analyse de ces comptes, en plus de tout ce qui est fait au niveau de l'administration générale de l'EREN et du Conseil synodal et ne pas vouloir retourner sur des chiffres qui sont, comme l'a dit Jacques Péter tout à l'heure, faits, c'est acquis, ce sont les comptes 2025. Ce n'est pas une discussion sur une augmentation ou sur une manière de dépenser notre argent pour le futur. Je trouve qu'on doit voter clairement l'entrée en matière et accepter les comptes.

- Vote sur l'entrée en matière : acceptée avec 27 oui, 5 non et 0 abstention

Discussion de détail

Le président tourne les pages du compte de résultat et du bilan 2025.

M. Christophe Allemann
Un immense merci à l'administration de l'EREN et au Conseil synodal pour la présentation de ces comptes. Un merci aussi immense à la CEG et à M. Olivier Schneider qui ont étudié ces comptes en détail. Nous avons trois témoins du Conseil synodal qui ont entendu toutes les questions que nous avons posées lors de la préparation au Synode. Nous ne voulions pas juste les reposer maintenant si elles n'intéressent personne. Mais je constate que nous sommes complètement dépendant de la CEG pour l'examen des comptes et du budget. Cela me semble préoccupant mais au moins nous avons gagné du temps, ces comptes seront adoptés et nous allons pouvoir donner décharge et la députation Val-de-Ruz renonce à son amendement qui disait : "La paroisse Val-de-Ruz demande d'organiser une séance de relevée vu que les comptes finalisés n'auront pas pu être étudiés dans les Conseils paroissiaux, en raison des délais d'envoi." Nous allons gagner du temps et certains ont très bien fait leur travail, merci à eux.

Résolution 1
Le Synode accepte le Compte de résultat et le bilan 2025 et en donne décharge au Conseil synodal.

- Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

- Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2025

M. Thierry Muhlbach, rapporteur
Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel qui retrace la vie de notre Église pour l'année 2025. Comme vous l'avez constaté, sa structuration est celle des rapports précédents, à l'exception de deux chapitre « fonds » et « partenaires » qui ont été ajoutés. Vous avez aussi vu que désormais il se présente sous la forme de deux colonnes.
Ce rapport nous permet de constater la multiplicité et la diversité de la présence de notre Église dans le canton. Ceci bien sûr au niveau paroissial et cantonal mais aussi avec les premières indications de ce qui se passe au niveau interparoissial.

Les premiers changements notables par rapport au processus EREN2023 y apparaissent, comme par exemple le service interparoissial d'accompagnement de la jeunesse (SIAJ) que vous pouvez lire en page 37, mais aussi déjà en filigrane la façon, par exemple, dont les dicastères du bénévolat (page 43) et d'Église et société (page 45) vont se transformer.
En tous les cas nous pouvons constater que si les défis devant lesquels se trouvent notre Église sont nombreux et divers, il y a en germe, et le rapport le montre, toute une palette de réflexions et d'activités qui cherche à les relever.
Grand merci à chaque rédactrice et rédacteur de ce rapport annuel 2025 et un merci tout spécial à Angélique Neukomm et Anaïs Boillat pour la mise en forme et le fait que vous avez ce rapport entre les mains. Comme chaque année, c'est le Conseil synodal qui a pris en charge la relecture et la vérification de l'ensemble des choses pour voir si tout joue. Comme c'est un rapport qui ressemble, dans sa structure, au rapport précédent, il appartient au Synode de dire si cela lui convient ainsi ou de proposer une autre manière de structurer peut-être plus thématique ou transversale, mais je laisse cela à votre débat. Je vous remercie

Monique Vust, commission d'examen de la gestion
Le rapport d'activité 2025 qui nous est proposé est, comme c'est désormais la coutume, agréable à lire, aéré, mais surtout intéressant et complet, offrant un tableau en bref des activités des paroisses, des commissions synodales, des services de l'EREN et des différents départements du Conseil synodal. Il comporte un versant factuel sur les activités de l'année écoulée, mais aussi les constatations et réflexions du Conseil synodal sur les évolutions de l'Église et de la société, de l'Église dans la société.
On y lit avec intérêt l'impressionnante variété des activités offertes par les paroisses. Le culte au centre, mais aussi le soin mis à développer l'esprit communautaire, l'attention aux plus démunis, l'imagination dans les activités de l'enfance, tout cela concourt à honorer la mission de l'Église sur le terrain.
Le Conseil synodal a passé l'année en effectif réduit, à six, puis cinq membres. Cela a évidemment un impact sur l'effet de surcharge, sur la rapidité de traitement des dossiers et des demandes externes. Des dossiers importants sont sur la liste d'attente. Néanmoins l'EREN peut être reconnaissante au Conseil synodal d'avoir assumé ses responsabilités spécifiques et principales dans cette situation de pénurie. Il faut souligner en particulier la poursuite des relations avec les partenaires œcuméniques, romands et concordataires, avec qui maintenir le dialogue est d'une grande importance.
La CEG a apprécié de trouver dans le rapport la mention des nombreuses missions des services cantonaux, en particulier celles de l'aumônerie, qui sont un des lieux spécifiques de l'Église dans la société civile et une vitrine de ses compétences professionnelles.
Nous nous permettons quelques critiques factuelles :
- On peut s'interroger sur le tableau des actions paroissiales Terre Nouvelle, dont certaines paroisses ont peine à y retrouver leur réalité. C'est la première année d'une telle présentation, qui est certainement perfectible.
- Pour les deux pages de la desserte, p. 64-65, les chiffres des postes paroissiaux occupés sont annualisés, mais cela n'est que peu lisible. N'aurait-il pas mieux valu donner le chiffre d'occupation en fin d'année, avec le chiffre idéal du tableau des postes en parallèle ?
- Enfin, critique mineure, il serait agréable de trouver un petit commentaire sous les photos.

Suivre l'air du temps, comme on l'a parfois entendu, inciterait à faire de ce rapport un document informatique uniquement, par souci d'un gain financier et écologique. Cela serait fort dommage, car ainsi imprimé il témoigne, pour les institutions civiles, pour les partenaires ecclésiastiques, d'une Église qui voit au-delà des difficultés, qui témoigne d'une vie foisonnante et d'une conscience aiguë des exigences et de la valeur de sa mission.

Discussion sur l'entrée en matière

- ❖ <u>Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité</u>

Discussion de détail

M. Christophe Allemann
Nous allons proposer un amendement à cette résolution. Nous le formulons ainsi :

Amendement Christophe Allemann
Le Synode valide le contenu du rapport d'activité 2025.

Monsieur le président, chers collègues députés, la députation Val-de-Ruz et son Conseil paroissial trouvent le rapport d'activité 2025 de l'EREN trop luxueux et onéreux, d'un format et sur un papier glacé laissant imaginer, de prime abord, une Église riche qui n'a aucun souci financier. En découvrant ce document, plusieurs conseillers et députés vaudruziens ont dit spontanément : « si on reçoit ce document luxueux dans notre institution ou notre entreprise, en tout cas on ne donne rien ; ils ne semblent pas avoir besoin de notre argent ». Nous ne contestons nullement le contenu dudit rapport, mais sa forme nous met mal à l'aise. Ne serait-il pas temps de faire aussi des économies dans ce domaine-là ? Un adage dit qu'il n'y a jamais d'économies trop petites pour être négligées. Certes, nous ne demandons ni au Synode ni au Conseil synodal de se mettre un parfait autogoal financier en réimprimant ces documents sur un support moins onéreux, ce qui augmenterait inutilement les charges. Pour cette année, nous nous contenterons de cette version trop luxueuse et onéreuse. Mais nous souhaitons aussi que le Synode donne un signal clair pour que cette impression, que nous jugeons luxueuse et onéreuse, du rapport d'activité 2025 soit la dernière et que nous devenions plus raisonnables l'année prochaine. Nous pouvons exprimer ce désir clairement, par exemple en adoptant notre résolution qui dit que « le Synode valide le contenu du rapport d'activité 2025 », ce qui laisse entendre que sa forme nous laisse dubitatifs, mais que nous n'allons pas la contester plus que de raison. Choisir d'adopter, par notre résolution amendée, le seul contenu de ce rapport d'activité 2025, sans demander de réimpression, semble être un signal clair à envoyer en vue des éditions à venir au cours des prochaines années.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Nous allons opposer le texte de la résolution avec le texte de l'amendement. Ensuite nous voterons sur le texte qui a obtenu le plus de voix.

Opposition des deux textes
- Vote sur la résolution du Conseil synodal : 17 oui
- Vote sur l'amendement Christophe Allemann : 13 oui

Résolution 1
Le Synode valide le rapport d'activité 2025.

- Vote sur la résolution 1 : acceptée avec 29 oui, 0 non et 3 abstentions

- Vote d'ensemble : accepté avec 30 oui, 0 non et 2 abstentions

7. Rapport n°3 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : rapport préparatoire concernant les organes exécutifs et législatifs de l'EREN

M. Jean Messerli, rapporteur
Monsieur le président du Synode, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs, comme le titre le mentionne précisément, le Conseil synodal vous présente un rapport « préparatoire » concernant les organes exécutifs et législatifs de l'EREN dans le déroulement du processus EREN2023. Vous devez garder à l'esprit ce cadre de « préparatoire » dans le débat et vos interventions.

Le Conseil synodal constate des difficultés de certaines paroisses pour renouveler leurs autorités, principalement en 2027. Ce constat peut aussi être appliqué au Synode avec un manque de députés laïques et la nécessité, lors des élections de 2023, de déroger au règlement sur le nombre de réélections possibles.

Dans ce rapport, le Conseil synodal présente succinctement quelques organisations ecclésiales existantes uniquement dans le but d'amorcer la réflexion et le débat. Ces structures, fonctionnant dans des Églises sœurs, doivent être considérées comme des exemples non exhaustifs, des pistes qui pourraient, ou pas, servir de base aux réflexions à venir. Il ne s'agit nullement, aujourd'hui, de choisir tel ou tel fonctionnement à futur.

Aujourd'hui, le Conseil synodal vous demande de vous exprimer et de décider la manière d'entreprendre la réflexion. Il vous est proposé de débuter par la réalisation d'un état des lieux des ressources à disposition des paroisses pour constituer leurs autorités. Cette enquête questionnera les paroisses sur les 11 thèmes mentionnés à la page 16.

Sur cette base, le Conseil synodal s'engage à présenter « cet état des lieux » lors du Synode de décembre 2026 et le cas échéant des mesures transitoires pour la législature 2027-2031. Durant la nouvelle législature à venir, le Conseil synodal se chargera d'élaborer des propositions d'évolution qui devront être validées par votre autorité avec une introduction au mieux en 2031.

Certaines voix s'élèveront certainement en pointant la prise de la direction des travaux par le Conseil synodal et la mise en avant de sa vision. Ce n'est aucunement la volonté de celui-ci. Mais il est conscient de la possible difficulté pour le Synode de recruter les forces nécessaires pour initier ces travaux particulièrement chez les laïques.

Le Conseil synodal, avec ce rapport préparatoire, souhaite induire une prise de conscience de la situation et la nécessité, dans le cadre d'EREN2023, de prévoir le futur de la gouvernance de notre Église.

Le Conseil synodal vous incite à voter l'entrée en matière sur ce rapport. Et de disposer de la conduite de ce dossier selon vos aspirations, avec réalisme et pragmatisme.
Car comme le souligne le dernier paragraphe soumis à votre sagacité, je cite "le véritable enjeu n'est pas de sauver un système, mais de permettre à l'Église de continuer à vivre, décider et témoigner de manière juste, fidèle et crédible." Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Olivier Schneider
Notre paroisse remercie le Conseil synodal pour ce rapport, qui met clairement en lumière une préoccupation réelle : le renouvellement et le fonctionnement de nos organes de gouvernance, tant paroissiaux que synodaux.

Nous aimerions toutefois formuler deux remarques.
La première concerne le regard porté sur les paroisses et sur les députations paroissiales. À plusieurs endroits, le rapport insiste à juste titre sur la nécessité de promouvoir une vision synodale qui dépasse la dimension paroissiale. Il rappelle que l'on ne siège pas au Synode pour défendre les intérêts de sa paroisse, mais pour discerner ce qui est juste pour l'ensemble de l'Église. Nous partageons pleinement cette conviction.
Nous aimerions toutefois rappeler que les députés envoyés par les paroisses ne viennent pas nécessairement au Synode pour défendre une localité ou un intérêt particulier. Ils y apportent une expérience concrète de l'Église, enracinée dans un territoire, une communauté et des relations avec la société. La réalité paroissiale ne constitue pas seulement un risque de particularisme : elle est aussi une ressource essentielle pour le discernement commun. Le Synode ne doit pas

devenir une instance où l'on penserait l'Église de manière abstraite, administrative ou hors sol. Il doit au contraire rester nourri par les réalités concrètes des lieux où l'Évangile est annoncé et vécu.
Autrement dit, il ne s'agit pas d'opposer le bien commun de l'Église aux réalités paroissiales. Il s'agit de rechercher ce bien commun à partir de ces réalités concrètes, en les mettant en dialogue et en les orientant vers la mission commune.

Notre deuxième remarque concerne les modèles d'inspiration qui pourront nourrir la suite du travail.
Le rapport mentionne plusieurs modèles : Genève, Fribourg, le Valais, Vaud, puis développe plus longuement deux références contrastées, à savoir le Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse et le Grand Conseil neuchâtelois. Ces comparaisons sont utiles, car elles montrent que notre modèle actuel n'est pas le seul possible et que la démocratie ecclésiale peut prendre plusieurs formes.
Nous nous demandons toutefois si les modèles les plus proches de notre réalité ne mériteraient pas une analyse plus approfondie. Nous pensons notamment à l'Église protestante de Genève, que le rapport présente lui-même comme comparable à l'EREN par sa taille et qui partage avec nous plusieurs défis liés à la sécularisation, à la déchristianisation, au rapport entre l'Église et la société. Nous pensons également à l'Église réformée évangélique du Valais, dont la situation minoritaire dans un paysage religieux différent peut offrir des pistes de réflexion utiles pour notre propre Église, elle aussi de plus en plus minoritaire dans le contexte neuchâtelois.
Il ne s'agit évidemment pas de reproduire un modèle existant. Chaque Église a son histoire, sa culture institutionnelle, ses contraintes juridiques et ses équilibres propres. Mais si l'on veut élaborer des propositions réellement adaptées à l'EREN, il importe que le travail à venir ne s'inspire pas uniquement de modèles très éloignés de notre réalité, qu'ils soient nationaux ou politiques. Il devrait aussi examiner de manière plus attentive des Églises dont les conditions ecclésiales, sociales et institutionnelles présentent une proximité plus forte avec les nôtres.
C'est dans cet esprit que notre paroisse proposera, le moment venu, une résolution supplémentaire (2 bis). Celle-ci ne vise pas à alourdir le travail, mais à préciser un point d'attention : dans l'élaboration des propositions futures, il nous paraît important que le Conseil synodal intègre une analyse comparative plus développée de modèles ecclésiaux proches, en Suisse romande ou ailleurs. Les propositions pourront ainsi s'appuyer sur des expériences concrètes et non seulement sur des schémas institutionnels généraux.
Avec ces remarques, notre paroisse est favorable à l'entrée en matière.

M. François Gremion
Dans sa séance de préparation de ce 199ème Synode, il ressort des échanges au sein du Conseil paroissial de Val de Ruz les considérations suivantes :
La lecture du document soulève une inquiétude majeure quant à l'avenir des paroisses. Nous percevons un risque de transfert des tâches du paroissial vers le cantonal, ce qui entraînerait encore une perte de proximité. Il est crucial que les difficultés rencontrées par certaines paroisses spécifiques ne dictent pas une réorganisation générale de l'Église basée sur le plus petit dénominateur commun.

Plusieurs points méthodologiques, nous semble-t-il, posent un problème. Le questionnaire, notamment à la page 16, semble orienté pour dresser un constat négatif, ce qui apparaît tendancieux. À la page 11, la notion de « sur-représentation des ministres » devrait être reformulée pour refléter la réalité d'une « sous-représentation des laïques ». Par ailleurs, le délai de réponse est trop court et la date de discussion pour le prochain Synode de décembre est trop rapprochée pour permettre une réflexion sereine. Nous réclamons un sondage neutre qui mette également en lumière les points de fonctionnement réussis dans les paroisses dynamiques, et non un état des lieux exclusivement focalisé sur les dysfonctionnements.

Contrairement à la suggestion implicite du document (page 11), nous affirmons que la paroisse reste un modèle fonctionnel et pertinent de gouvernance, particulièrement dans des régions comme le Val-de-Ruz. Les membres du Conseil paroissial regrettent l'absence d'encouragements de la part du Conseil synodal envers les paroisses qui fonctionnent bien. De fait, la sous-représentation actuelle des laïques ne doit pas être acceptée comme une fatalité, mais analysée comme un symptôme. Il convient de se demander si le mode de gouvernance actuel n'est pas en partie une cause de cette désaffection. Si un système basé sur la délégation et la représentation a fait ses preuves, il ne semble plus adéquat pour répondre aux besoins actuels, créant ainsi une distance entre le fidèle et le lieu de décision.

Il est important, notamment, de noter que l'Église n'est pas isolée dans cette crise des vocations bénévoles. Les milieux politique, entre autres au niveau communal fait face aux mêmes défis pour trouver des forces vives prêtes à siéger dans les assemblées législatives. Ce phénomène s'inscrit dans un mouvement sociétal de fond caractérisé par :
- Une professionnalisation accrue des fonctions
- Des exigences d'expertise toujours plus fortes et techniques
- Une délégation systématique des décisions à des avis d'expert-e-s, au détriment du jugement politique ou spirituel des élu-e-s
- Une centralisation des pouvoirs et une course à la « taille critique » qui éloignent le lieu de décision du citoyen-ne-s, respectivement des paroissien-ne-s

Ces tendances lourdes découragent naturellement l'engagement bénévole et citoyen, tant au niveau communal qu'ecclésial. Nous croyons que l'Église peut être une force de proposition renouvelée. Notre objectif est de retrouver une forme de gouvernance démocratique fondée sur la participation directe plutôt que sur la simple représentation ou la technocratie. Il s'agit de redonner à chaque membre de la communauté une voix qui compte réellement, surtout lorsque les décisions prises impactent sa vie spirituelle et communautaire.

Pour atteindre cet objectif sans précipitation et en contrecarrant les tendances à la centralisation, la députation Val-de-Ruz propose de ne pas entrer en matière sur ce rapport n° 3 du Conseil synodal. Cependant, nous suggérons un processus structuré en deux phases.

Phase 1 de réflexion et de réappropriation.
Organisation d'une « journée d'Église » dédiée aux modèles de gouvernance. Cette journée aurait pour but concret de permettre aux fidèles de participer aux décisions et d'exprimer leur avis directement, rétablissant ainsi le lien entre l'individu et la structure, loin d'une logique purement experte.

Phase 2 de développement.
Création d'une commission participative chargée, sur la base de ces retours directs, d'établir un nouveau questionnaire et un véritable état des lieux, incluant les réussites actuelles et les aspirations démocratiques de la base.

M. Guillaume Klauser
Monsieur le président, chères et chers collègues, la députation de la paroisse Val-de-Travers soutiendra l'entrée en matière de ce rapport. Elle souhaite ainsi dire son approbation à l'entrée en réflexion sur le sujet de la gouvernance dans l'EREN, un sujet haut combien important.
Loin de s'être sentie attaquée par le projet de consultation des paroisses, elle rejoint le Conseil synodal dans son constat que « ce n'est pas parce que la crise ne se manifeste pas partout avec la même intensité qu'elle n'est pas bien réelle ».
Représentant une paroisse qui fonctionne plutôt bien, la députation Val-de-Travers veut aussi faire preuve de réalisme et invitera sa paroisse à répondre au mieux et au plus juste à tout sondage ou interpellation quant à la gouvernance générale de l'EREN. Merci de votre attention.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Je voulais attirer l'attention du Synode sur deux réalités, une lente et une rapide.
La réalité rapide : il y a une élection en 2027, un nouveau Synode, c'est donc le début d'une nouvelle législature et la fin de celle que nous sommes en train de vivre. C'est la responsabilité du Conseil synodal et du Synode de faire en sorte qu'il y ait un Synode qui puisse fonctionner à la prochaine législature, et ceci bien que nous n'ayons pas fait les réflexions de fond.
La réalité lente : les réflexions de fonds. Au moment de l'élaboration du rapport, le Conseil synodal s'est posé la question de savoir s'il fallait mettre des exemples. Au bout d'un moment, le consensus du Conseil synodal est allé dans le sens de faire quelques exemples. En fait, qu'on comprenne bien le fond de ces exemples, quasiment toutes les Églises, même l'EPG, fonctionnent un peu de la même manière : il y a un Synode, il y a un exécutif et il y a des paroisses. Par contre, ce qui est intéressant, c'est que certains Synodes fonctionnent de manière députative, c'est-à-dire que ce sont des élus qui viennent siéger et d'autres Synodes fonctionnent de manière délégative, où ce sont des gens qui sont élus par ailleurs et qui sont délégués dans les instances. Un des exemples voulait mettre en lumière ceci. Après, il y a la question territoriale. Il y a des organes qui ont fonctionné longtemps par unité territoriale déterminée, une paroisse, une commune, peu importe, et il y a eu des transitions de temps en temps où on a dit qu'on arrête les délégations purement territoriales ou alors on établit des territoires plus larges où on met certaines règles de territorialité, mais on élargit la possibilité des députations, ce qui pourrait donner lieu, dans l'EREN, par exemple à des délégués ou députés des paroisses et aussi d'autres délégués ou députés territoriaux. Ce sont juste des exemples pour montrer le champ des possibles.
Maintenant, sur la question de la négativité du sondage, en fait oui, nous l'avouons et nous l'assumons, le sondage est tourné sur le plan des difficultés et non pas des choses qui vont bien, parce que nous sommes justement axés "solutions". Nous devons trouver assez rapidement des solutions, même transitoires, à certaines difficultés établies. Si vous n'en avez pas, vous mettez "chez nous il n'y aura pas de difficulté à pourvoir des sièges synodaux pour la prochaine législature." Donc nous assumons complètement le côté un peu négatif de la chose et le but est précisément d'ouvrir la discussion longue sur la gouvernance synodale et nous voulons avoir quatre ans pour le faire, avec éventuellement des journées synodales, des processus en deux temps, voire en trois temps s'il faut des changements constitutionnels. Donc ce n'est absolument pas dans une autre logique que l'articulation entre les réalités rapides et lentes que ce rapport est posé, peut-être un peu maladroitement.

M. Julien von Allmen
J'ai longtemps hésité à prendre la parole à ce moment-là. Je me sens partagé, mais les débats m'ont montré une chose que j'avais peut-être momentanément oublié, c'est que sur tous ces gros sujets, le point cardinal est que le Conseil synodal ne fait rien dans le dos mais tout avec nous. En fait, toutes mes interrogations par rapport au principe fondamental de la réforme, que la communauté locale a une fonction de gouvernance importante, et qu'on pourrait imaginer le remettre en question, et bien on n'a pas à le décider, comme vient de le rappeler Yves Bourquin. On a un constat que ça ne va plus ou plus ou moins bien et on se donne ces quatre ans pour avancer. Cela m'a rappelé que, comme dans tous les gros sujets que ce Conseil synodal nous a proposés, tout sera fait en fonction de ce que nous proposons, de ce que nous participons et cela me rassure et me fait plaisir. J'ai vu que d'autres paroisses, notamment l'Entre-deux-Lacs, avaient aussi réfléchi dans ce sens, notamment pour impliquer plus le Synode et aussi mettre le Synode et les paroisses devant leurs propres responsabilités. Ce n'est pas parce que dans une paroisse ça va, qu'on laisse tomber l'autre. Et aussi faire face, selon ce qui a été dit, à une société qui, de manière générale, manque de gens qui s'engagent, pour toutes sortes de raisons. Je veux réaffirmer la confiance que j'ai dans le Conseil synodal de ne pas nous faire des choses négatives dans le dos.

M. Serge Attinger
Je voulais juste introduire une question en fait dans le cadre de ce rapport préparatoire, j'ai bien entendu tout cela, il est quand même intitulé "les organes exécutifs et législatifs de l'EREN", mais finalement dans son développement on s'intéresse en particulier à la paroisse, essentiellement au Conseil paroissial, et on parle aussi du Synode mais on ne parle pas de l'exécutif cantonal. Est-ce volontaire ou est-ce un dérapage verbal et grammatical au niveau de l'intitulé du rapport préparatoire ? C'est un peu l'objet de l'amendement que je détaillerai tout à l'heure. Du moment qu'on s'interroge sur notre gouvernance, je pense que c'est peut-être aussi le moment de s'interroger sur la globalité de la gouvernance, sachant qu'il n'y a pas que les paroisses qui ont des difficultés de recrutement, on l'a vu aussi au niveau du Conseil synodal. Cet élément-là serait intéressant à entendre au niveau de votre rapport préparatoire si c'est un sujet qui a été l'objet de votre attention ou pas.

M. Jean Messerli, conseiller synodal
Oui, ce n'est pas une omission volontaire de dire qu'on ne souhaite pas qu'il y ait des réflexions sur le Conseil synodal, c'est plutôt une omission involontaire et on est tout à fait ouvert à se dire qu'il y a à prendre en compte l'exécutif, le Conseil synodal, dans les réflexions à venir. La remarque de dire qu'on a de la difficulté à trouver des conseillers synodaux est tout à fait pertinente. Donc oui, tout est ouvert.

- Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 27 oui, 0 non et 5 abstentions

Discussion de détail

Nouvelle résolution 1 en remplacement des résolutions 1-2-3
Le Synode charge son Bureau, avec le Conseil synodal, d'organiser une journée d'Église ouverte à tous les membres de l'EREN sur le thème "gouvernance partagée – bien vivre en Église".

M. François Gremion
Sans entrer dans des modèles trop théoriques, je pense que l'Église peut être un modèle de proposition et repenser la gouvernance, c'est aussi redonner à chaque personne impliquée par les décisions des organes de pouvoir dans une institution, de pouvoir se sentir liée et partie prenante, d'avoir été entendue et de savoir que les décisions qui sont prises les concernent. Travaillant sur des questions en lien avec l'inclusion, une des données est aussi de se dire que la voix de chacun compte et compte de la même manière. Je crois qu'en Église la voix de chacun devrait pouvoir compter et être entendue. Dans ce sens-là, partir sur cette proposition d'organiser une journée d'Église, c'est redonner la voix à chacune et chacun, et de se dire que lorsqu'on parle de gouvernance, cela touche toutes les personnes qui vivent et participent à la vie des paroisses et de l'Église cantonale. L'idée est de tenter une autre voie, être une force de proposition, et non pas de vivre les difficultés que tout le monde vit, mais d'essayer de trouver des solutions, de proposer autre chose, proposer une autre façon avec des chances de succès, des chances de risque, et peut-être que cela ne marche pas comme on l'espère, mais en tout cas croire que l'avis de chacun compte et peut être entendu. Il y a peut-être des éléments inédits, une création nouvelle ou à penser par rapport à un lien qui se distend finalement au sein des paroisses. Cette journée d'Église pourrait se dérouler dans le second semestre de cette année.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Pourquoi enlever toutes les résolutions au profit de celle-ci ? Rien n'empêcherait de faire cela.

Mme Esther Berger
D'une part, il nous semblait que la négativité du questionnaire donnait un ton quelque peu automnal à la discussion et même si nous proposons que cette discussion puisse avoir lieu soit à l'automne 2026 ou au printemps 2027, nous souhaitons que cette discussion ait les couleurs

vivantes de l'Église qui croit à son avenir. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait un doublon avec ce questionnaire qui nous semble tristounet et d'un autre côté une journée d'Église organisée.
Concernant les autres résolutions, la 3e nous paraît être plus un risque pour le Conseil synodal puisqu'il a de toute façon le droit de nous proposer ce qu'il veut en décembre 2026, donc nous demander s'il a le droit de nous proposer ne nous paraissait pas nécessaire. Et étant donné que nous aimerions que les discussions soient basées, non pas sur un état des lieux posé, mais sur déjà les idées de gouvernance sur lesquelles bien sûr il faudra aussi poser un état des lieux, l'idée en fait est qu'on inverse un peu le fonctionnement.

M. François Gremion
L'idée est que le sondage émane de la base avec les idées, ce qui touche, ce qui concerne ceux qui vivent aux seins de nos paroisses, pour savoir quelles sont leurs questions, leurs préoccupations et comment ils envisagent aussi l'avenir, leur avis est d'une extrême importance. L'idée n'est pas de nier la question du sondage, mais c'est de le faire avec d'autres et d'essayer de proposer un autre modèle d'entrée en matière.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le sondage qui a été mis dans le rapport est un exemple de sondage avec des questions qui nous semblent pertinentes. Il n'y avait effectivement aucune intention autre que celle qu'on a dit de chercher les problèmes pour trouver des solutions. Mais le sondage peut tout à fait être reformulé de façon beaucoup plus neutre avec ce que vous êtes en train de nous dire. Cela pourrait être entendu.
Maintenant, juste que vous sachiez bien quels sont les besoins du Conseil synodal : évidemment qu'en décembre, on peut vous amener un rapport, la même chose que ce qu'on a fait à la législature précédente, un rapport qui dit de ne pas recalculer le nombre de députés en fonction de vos sièges de paroisse, de mémoire 2500 paroissiens donnent droit à un député supplémentaire, mais cela n'a pas été recalculé depuis huit ans. Encore en plus, nous avons gelé, il y a quatre ans, la possibilité à des députés qui étaient en fin de 2e mandat de pouvoir en faire un 3e pour pouvoir suivre le processus EREN2023. Pour le Conseil synodal, nous avons considéré qu'on était au-delà de notre prérogative de proposition que de proposer deux législatures de suite des exceptions à des articles réglementaires. De même pour le Conseil synodal, c'est la normalité d'être à sept membres mais nous le vivons comme un luxe parce que nous avons travaillé à cinq. Nous ne sommes jamais venus au Synode en disant réellement : on revoit les pourcentages de travail des conseillers synodaux. Je suis à 100%, et pour ma situation personnelle de président, j'ai honte quand je vois mes conseillers synodaux travailler au-delà de 60% alors qu'ils sont payés à 20%. Heureusement qu'il y a encore cet esprit d'engagement. Mais ce sont des questions que nous devons aborder. Les sujets de nos réformes sont énormes. On a lancé un processus mais quelles étaient les choses à faire en premier ? Sécuriser un tableau des postes, le rendre plus flexible, revoir certaines missions de l'Église. Maintenant, il faut voir la gouvernance de façon générale. La question a été posée de savoir en quoi le Conseil synodal était impacté, et bien on le voit, le Conseil synodal émane du Synode, on n'élit pas n'importe qui, il faut avoir fait ses preuves au Synode. Et le Synode, qui c'est qui le repourvoit ? Ce sont les paroisses et si les paroisses ont des difficultés dans leurs Conseils paroissiaux ou se désintéressent du Synode, c'est un Synode affaibli. Voilà pourquoi cette gouvernance des organes législatifs et exécutifs. Donc quelque part, remplacer cela par une grande discussion d'entrée de jeu en Église, fondamentalement cela ne répond pas aux besoins de votre exécutif. Ce qu'il faut faire, c'est faire les deux, mais pas faire l'un ou l'autre. Il faut sécuriser et vous responsabiliser aussi et c'est pour cela qu'il y a un sondage. On aurait pu le faire, le Conseil synodal a l'autonomie de faire un sondage pour les paroisses, on vous en a déjà balancé un certain nombre. Là, si on demande au Synode, dans un rapport de faire un sondage, c'est parce que le Conseil synodal le trouve vraiment important dans son intention, peut-être pas dans sa forme, il aurait pu être formulé différemment.

Mme Lise Gremion
J'ai bien entendu l'idée qu'il peut y avoir les deux et c'est très bien ainsi que le fait que le texte du sondage peut être revu. Je l'ai lu avec intérêt. On parle de garantir une démocratie équilibrée, on parle aussi de l'Église gouvernée par le peuple des fidèles, on se sent tous concernés et là ce sont des solutions qui permettraient d'entrer en matière et qui sont très intéressantes. Ce qui nous avait retenu aussi c'est que dans le 1er amendement, il y avait cette idée que sur la base de ce sondage était proposée l'Église. Donc merci pour la proposition.

Mme Esther Berger
On va faire une résolution supplémentaire 4 et on déposera des amendements sur les autres résolutions.

Résolution 1
Le Synode charge le Conseil synodal, en collaboration avec les Conseils paroissiaux, de réaliser un état des lieux détaillé de la situation des organes de gouvernance dans les paroisses, sur la base du sondage proposé, et d'en présenter une synthèse au Synode de décembre 2026. Le délai de réponse pour les paroisses est fixé au 15 septembre 2026.

Mme Esther Berger
Suite à la discussion que nous venons d'avoir, je propose un amendement pour retirer "sur la base du sondage proposé", à remplacer avec "sur la base d'un sondage", puisque Yves Bourquin vient de dire que c'était juste une idée qu'on pouvait modifier.

Amendement Esther Berger
Le Synode charge le Conseil synodal, en collaboration avec les Conseils paroissiaux, de réaliser un état des lieux détaillé de la situation des organes de gouvernance dans les paroisses, sur la base d'un sondage, et d'en présenter une synthèse au Synode de décembre 2026. Le délai de réponse pour les paroisses est fixé au 15 septembre 2026.

M. Olivier Schneider
Je réagis juste sur le contenu du sondage pour clarifier les éléments mentionnés par rapport à l'aspect positif-négatif et les questions ouvertes ou fermées. Un seul exemple de question qui à mon sens devrait être révisé, c'est la question 3 qui dit "Quels sont les principes ou enjeux ou obstacles qui entravent actuellement le bon fonctionnement de votre gouvernance paroissiale ?" Donc une paroisse qui n'a pas le sentiment d'avoir des difficultés est exclue de cette question. On pourrait formuler cela plutôt en disant "Votre paroisse rencontre-elle actuellement des difficultés dans le fonctionnement de la gouvernance paroissiale, et si oui, quelles sont-elles ?" Voilà c'est juste pour illustrer la question de la reformulation du sondage. Maintenant, je proposerais un deuxième amendement car la date du 15 septembre est compliquée si on veut pouvoir traiter la chose dans les Conseils paroissiaux. Actuellement on n'a plus de séance avant les vacances d'été et le 15 septembre sera probablement difficile pour bien des paroisses d'avoir une séance qui permette de répondre à ce questionnaire. Je proposerais le délai de fin septembre, tout en sachant que cela raccourcit évidemment le temps de mise en valeur par le Conseil synodal, mais si on veut accorder l'importance nécessaire à la discussion en paroisse, je propose un report du délai au 30 septembre 2026.

Amendement Olivier Schneider
Le Synode charge le Conseil synodal, en collaboration avec les Conseils paroissiaux, de réaliser un état des lieux détaillé de la situation des organes de gouvernance dans les paroisses, sur la base d'un sondage, et d'en présenter une synthèse au Synode de décembre 2026. Le délai de réponse pour les paroisses est fixé au 30 septembre 2026.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Est-ce que le Conseil synodal peut vivre avec la date du 30 septembre ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Oui mais pas plus tard. Le Conseil synodal fait sien cet amendement, avec l'indication "d'un sondage" et le délai au 30 septembre.

Mme Véronique Tschanz
J'ai un problème technique avec "un sondage", qui formule le nouveau sondage, qui fait les nouvelles questions, dans quel cadre ?

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Il faut faire confiance au Conseil synodal pour cette question-là.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Pour le Conseil synodal, c'est évident que le sondage est à reformuler par ses soins. L'exemple du rapport ne doit pas être mis complètement à la poubelle, vous savez en gros ce qu'il va y avoir comme thématiques à aborder et à répondre, donc dès maintenant vous pouvez vous en inspirer, mais nous nous engageons à faire un sondage plus neutre au niveau des questions, moins orienté, pour que chacune des paroisses puisse décrire les choses qui vont bien et les choses qui vont mal de façon plus neutre. Voilà, c'est ce qu'on a entendu.

M. Christophe Allemann
Ces explications nous conviennent tout à fait et nous faisons confiance au Conseil synodal pour le toilettage de ce sondage en fonction de ce qui a été exprimé. Merci.

Résolution 1
Le Synode charge le Conseil synodal, en collaboration avec les Conseils paroissiaux, de réaliser un état des lieux détaillé de la situation des organes de gouvernance dans les paroisses, sur la base d'un sondage, et d'en présenter une synthèse au Synode de décembre 2026. Le délai de réponse pour les paroisses est fixé au 30 septembre 2026.

- Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2
Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer, sur la base ce cet état des lieux, des propositions d'évolution des modèles de gouvernance de l'EREN, incluant des scénarios concrets, et de les soumettre au Synode durant la législature 2027-2031.

Amendement Myriam Robert
Le Synode crée une commission synodale chargée d'élaborer, sur la base ce cet état des lieux, des propositions d'évolution des modèles de gouvernance de l'EREN, incluant des scénarios concrets, et de les soumettre au Synode durant la législature 2027-2031.

Mme Myriam Robert
Cet amendement a été discuté lors de la soirée de préparation à Cortaillod et est porté par plusieurs membres participant à cette soirée. Il y a beaucoup de pistes de réflexions dans ce rapport : on y parle du court et du long terme, d'adaptations légères de l'organisation de la gouvernance et des remises en question fondamentales de la structure de notre Église.
S'agissant de faire un état des lieux et de proposer des mesures transitoires pour la prochaine législature ; il s'agit clairement de missions qui reviennent au Conseil synodal. Les résolutions 1 et 3 me semblent donc pouvoir être acceptées sans aucune difficulté.
S'agissant de réfléchir à la composition du Synode et aux modalités de désignation de ses membres, on peut déjà s'interroger sur la pertinence à déléguer cette mission au seul Conseil synodal.
S'agissant d'imaginer un nouveau modèle de structure de notre Église, je ne pense pas que le Conseil synodal puisse, seul, s'atteler à une tâche si fondamentale.

Lors de la réunion de préparation qui a eu lieu à Cortaillod, nous étions plusieurs à penser que les réflexions sur la structure de notre Église était du ressort du législatif plutôt que de l'exécutif. Dans les faits, une réflexion de cette ampleur nécessitera certainement les contributions, les réflexions et les compétences de nombreux acteurs et actrices, représentant à la fois les paroisses mais aussi les organes cantonaux.
Afin de s'atteler à cette lourde tâche, nous proposons la constitution d'une commission synodale. Sauf erreur, rien ne s'oppose à ce que cette commission intègre également des membres du Conseil synodal. Cette commission devrait débuter ces travaux uniquement après le Synode de décembre 2026, en travaillant sur la base de l'état des lieux qui sera réalisé par le Conseil synodal (résolution 1). Cela donne quelques mois au Bureau du Synode et au Conseil synodal pour réfléchir à la constitution de cette commission.
Par cet amendement, je ne désire pas mettre en opposition Synode et Conseil synodal. L'objectif est au contraire de réunir nos forces et nos compétences au sein d'une même commission pour réfléchir à la structure de notre Église. C'est tous ensemble que nous pourrons imaginer l'Église de demain.
Une dernière chose par rapport à la proposition de journée d'Église plus large encore sur la gouvernance, je pense personnellement que c'est un peu tôt. Il faudrait commencer à faire des propositions et amener des pistes et après faire une journée d'Église pour en discuter plus largement, mais ceci dans un deuxième temps, plutôt l'année prochaine ou même l'année suivante.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
À la table du Conseil synodal, l'idée de la commission synodale est fondamentalement bienvenue car elle engage le Synode. Mais qu'on soit bien clair, on veut bien construire la commission synodale, en tant que Conseil synodal, mais on demande au Synode qu'elle ait les prérogatives de la commission synodale, c'est-à-dire qu'elle puisse rapporter devant le Synode, qu'elle puisse être un organe du Synode et qu'elle ne soit pas une commission du Conseil synodal créée de gens qui sont dans le Synode. Cela veut dire qu'après construction, c'est un organe qui vous appartient. Par contre l'aide à la construction, ça on veut bien faire comme essayer de trouver les gens, l'exécutif peut faire ce travail. Est-ce bien cela qui est derrière l'intention ?

Mme Myriam Robert
Je ne comprends pas exactement ce qui est derrière cette question.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le Synode peut charger le Conseil synodal de créer une commission. Cela devient la commission du Conseil synodal mais c'est le Synode qui a demandé cette commission. Mais il y a aussi des commissions du législatif comme la Commission de consécration et la CEG. Ces commissions représentent le Synode, elles ne sont pas toujours faites de membres du Synode, mais elles font le boulot du Synode et non pas du Conseil synodal. C'est juste quand même cette précision qu'il faut savoir, parce que dans ce cas, cela veut dire que le Conseil synodal n'a pas autorité sur la commission, ni sur sa dissolution, ni sur ce qu'elle propose comme rapport. Elle doit assumer ses rapports, elle doit assumer sa parole devant le Synode et quelque part le Synode lui doit quand même une certaine forme de loyauté, si j'ose me permettre, parce que c'est un organe qui lui appartient. Ce changement de regard peut être très intéressant dans un grand chantier sur la gouvernance. Si le Synode décide que ce sont des membres du Synode qui doivent faire partie de la commission, cela veut dire que vous êtes engagés à entrer, comme le Conseil synodal, dans une réflexion qui est plus exécutive sur la gouvernance elle-même de l'Église. Est-ce que cela clarifie un peu plus la situation ? Sinon, c'est le Conseil synodal qui fait le boulot en nommant les gens.

Mme Esther Berger
Une commission synodale est élue par le Synode alors qu'un groupe de travail ou une commission du Conseil synodal, c'est le Conseil synodal qui coopte et nomme les personnes et le Synode regarde passer les choses. C'est ça la différence.

M. Olivier Schneider
L'article 97 du règlement général concernant les commissions du Synode occasionnelles indique que le Synode fixe le nombre des membres de chaque commission occasionnelle et la proportion des commissaires ecclésiastiques et laïques. Il peut aussi en confier la composition au Conseil synodal.

M. Hyonou Paik
J'ai une question avec cet amendement qui remplace le Conseil synodal par une commission synodale, est-ce que c'est la création d'une commission synodale comme Olivier Schneider vient de le lire ou bien l'idée d'une commission avec des membres du Conseil synodal élargie à quelques membres du Synode ?

Mme Natacha Aubert
J'aimerais entendre le Conseil synodal sur son intérêt à avoir plutôt un groupe de travail ou une commission synodale. Moi j'ai fait partie d'une commission synodale et il faut bien avouer que le travail qu'on a fait n'a servi à rien du tout. Si c'est pour faire du travail utile, je pense que c'est un groupe de travail avec le Conseil synodal et non pas une commission synodale qui ne travaille pas avec le Conseil synodal.

M. Jacques Péter, conseiller synodal
Si on parle de la même commission synodale dont tu parles, j'ai une autre vision. Je me permets juste de vous faire un petit peu d'histoire. En 2019, le Conseil synodal continue de dire, comme on le fait toujours, qu'il faut arriver à l'équilibre financier et vous vous êtes posé la question de savoir si le Conseil synodal faisait bien son job. La commission synodale, qui avait en son sein uniquement un membre représentant du Conseil synodal, sans voix décisionnelle, a fait un excellent travail et a osé dire au Conseil synodal ce que personne n'avait osé dire, soit : vous faites bien votre travail mais soyez un tout petit peu plus réactifs, voyez un tout petit peu mieux l'avenir et c'est ce qui a fait le processus EREN2023. Une commission synodale, avec des gens motivés, peut être un net plus que ce que nous travaillions nous comme toujours au rez-de-chaussée du Faubourg de l'Hôpital 24. Mais effectivement, on peut vous aider à trouver des membres, mais il faudra que les gens acceptent un certain nombre de séances et il faudra surtout trouver un président et un secrétaire parce que ça cause beaucoup mais à un moment donné, il faut mettre sur papier. Mais si vous êtes prêts à ça, je pense que ça vaut le coup.

M. Serge Attinger
Il y a juste une limite dans l'histoire de défendre ces amendements, et Myriam Robert l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas un amendement lié à la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, il est issu des séances de préparation qui ne sont justement plus paroissiales. J'aimerais en profiter pour dire que je défends un deuxième amendement sur la même résolution, issu d'une autre séance de préparation. Dans le groupe où j'étais, il était mis un peu en évidence ce conflit entre le titre du rapport et la couverture thématique de ce qui était prévu et qu'il fallait élargir le domaine de l'analyse en disant que c'est pour l'ensemble des organes de gouvernance de l'EREN et pas seulement pour le Synode ou les paroisses. On se rend compte que ces séances sont très intéressantes, très positives, mais on ne peut plus dire qu'on est porteur d'une voix paroissiale, on est porteur d'un groupe de discussion. Là, il y a eu deux groupes différents qui amènent deux compléments qui se combinent quasiment comme des dominos. On arrivera peut-être à mettre tout en un, également avec la résolution 2bis, pour faire une nouvelle résolution 2.

Amendement Serge Attinger

Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer des propositions d'évolution des modèles de gouvernance de l'EREN comprenant l'ensemble de ses organes, incluant des scénarios concrets, et de les soumettre au Synode durant la législature 2027-2031.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le Conseil synodal réfléchit aussi en lien avec l'amendement défendu par Serge Attinger et nous en sommes arrivés exactement à la même conclusion. Le Conseil synodal peut tout à fait faire sien l'amendement de Serge Attinger et, si vous vous engagez, est d'accord pour la commission synodale. Mais c'est difficile pour le Conseil synodal de faire cet amendement le sien vu qu'il ne l'engage plus. Pour la commission synodale, le Conseil synodal trouve que c'est très beau. Par contre, ce qu'il faudra mettre en lien avec la commission synodale, c'est de savoir si vous voulez confier la constitution au Conseil synodal ou la prendre vous-même. Si vous vous rappelez 2019, vous n'échapperez pas à l'élection des membres qui en font partie. Le Conseil synodal peut la construire, créer à la liste, mais la liste au moins vous devez la voter. Ce qui fait qu'on est quand même dans un processus un peu lent, et heureusement ce n'est pas l'urgence, vu que cette commission est pour le travail lent sur la gouvernance, mais il faudra aussi se donner un délai pour la construction de la commission synodale.

M. Guillaume Klauser
Quelle est la différence entre une commission synodale et un groupe de travail et est-ce qu'il y aurait la possibilité d'être plus en lien, d'avoir des membres du Conseil synodal et des membres du Synode travaillant ensemble ? Est-ce que ce ne serait pas une construction plus simple que la lourde commission synodale ?

Mme Esther Berger
Je trouve l'idée de la commission synodale meilleure que celle du groupe de travail à cause de l'indépendance de la commission par rapport au Conseil synodal, alors que le groupe de travail doit rendre des comptes au Conseil synodal et c'est le Conseil synodal qui fait le rapport, d'où la lourdeur de la machine. La commission synodale fait elle-même son rapport, sans passer par la relecture du Conseil synodal, c'est donc un espace de liberté. S'il y a des conseillers synodaux dans la commission, tant mieux car cela permet d'être au diapason avec le Conseil synodal mais cela évite que le Synode reçoive le rapport du rapport.

M. Julien von Allmen
La proposition de Val-de-Ruz parle d'une journée synodale sur la gouvernance partagée, mais j'ai envie de dire au Synode que soit on fait une commission synodale et on partage le travail avec le Conseil synodal qui ne va pas le faire tout seul cette fois, ou soit on nomme un évêque et on arrête de réclamer au Conseil synodal qu'il ne respecte pas les systèmes de gouvernance partagée si on leur délègue le travail. Je suis vraiment en faveur de cette commission synodale et ma fois, c'est au Synode, c'est-à-dire aux paroisses, d'avoir des gens qui vont là, pour bien manifester que nous, les paroisses, avons encore droit au chapitre sur la question, sinon comme je l'ai dit avant, choisissons un évêque.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Le Synode doit voter pour savoir s'il charge le Conseil synodal ou s'il veut créer un commission synodale.

Mme Esther Berger
Juste une question de procédure, en 2019, la commission synodale a été élue par les députés par mail pour éviter de devoir attendre six mois de plus. Je proposerais vraiment que le Synode s'engage dans cette direction d'une commission synodale mais aussi en ayant conscience qu'on va faire vite et qu'on ne va pas attendre décembre pour élire la commission synodale.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Est-ce que des personnes sont contre la commission synodale ? Si tout le monde est d'accord, on doit ensuite se mettre d'accord sur un texte avant de le voter.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Au niveau de la procédure, le Conseil synodal vous propose une résolution, en lien avec tout ce qu'on a entendu, et on regarde si les personnes retirent les autres amendements.

Amendement Conseil synodal
Le Synode charge le Conseil synodal de construire une commission synodale, comprenant une représentation consultative de deux membres du Conseil synodal composée d'au minimum cinq membres élus par le Synode, chargée d'élaborer des propositions d'évolution des modèles de gouvernance de l'EREN comprenant l'ensemble de ses organes, incluant des scénarios concrets, et de les soumettre au Synode durant la législature 2027-2031.

Mme Myriam Robert
En termes de délai, il ne faut pas aller trop vite, il faut que le Conseil synodal fasse le point et fasse des propositions pour la prochaine législature. Cela veut dire que cela laisse du temps et cette commission pourrait être élue en décembre. Je ne pense pas qu'il faut aller plus vite que ça. Il y a déjà une première étape à court terme qui doit être faite.

M. Olivier Schneider
Puisque je vous ai lu l'article 97, une partie a été omise puisqu'il faut fixer la proportion d'ecclésiastiques et de laïques dans la commission.

Mme Christine Landry
Pour les cinq membres élus par le Synode, est-ce que ce sont des membres qui font partie du Synode et qui sont élus à cette mission particulière, à cette commission synodale ou bien cinq membres issus aussi des paroisses et qui seraient élus par le Synode ? Qu'en est-il de la représentation paroissiale, ou de la base, dans cette commission synodale ?

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Je rappelle que le Synode représente le peuple de l'Église et donc toute commission synodale est plus proche du peuple de l'Église qu'une commission du Conseil synodal. C'est pour cela qu'on veut une commission synodale et cela répond, à mon avis, à cette question.

M. Jacques Péter, conseiller synodal
Ce ne sont pas cinq membres du Synode, mais cinq membres élus par le Synode, pour ne pas déjà, avant la composition, fermer en disant que cela doit être des députés. On pourrait aussi avoir besoin d'un spécialiste qui ne serait même pas du tout dans nos cercles ecclésiaux, mais le Synode dirait que ce profil-là, on en a besoin pour réfléchir. C'est vraiment laisser au Synode la décision d'organisation. C'est un peu le même principe que la commission de consécration qui est composée majoritairement de personnes qui ne sont pas membres du Synode.

M. Julien von Allmen
Je veux aller à la suite de la réflexion quant à la proportion de laïques et de ministres dans cette commission et là aussi on sait que les ministres sont bien représentés au Synode parce que de toute façon ils sont nommés dans les paroisses et ils ont un cahier des charges où on leur dit qu'ils doivent aller au Synode. Je pense que la place des laïques qui représentent vraiment le peuple de l'Église sans aucun autre chapeau, doit être majoritaire dans cette commission. Cela me paraît aussi délicat que les ministres, tout autant compétents qu'ils soient, président au fonctionnement de l'organisme qui va les diriger. C'est comme si les fonctionnaires de l'État décidaient s'il y a une augmentation de salaire ou pas, il y a un côté extrêmement dangereux de virer au technocratique parce que finalement ce sont les employés qui décident eux-mêmes.

Donc j'insisterai énormément sur une grande majorité de laïques, qui sont pour moi les mieux à même de dire comment ils veulent, en tant que bénévoles, que l'Église fonctionne et ce qui peut être délégués aux personnes salariées ou ce qui doit rester en main d'une députation ou d'une assemblée.

Mme Esther Berger
Je suis totalement d'accord avec ce qui vient d'être dit. La question est de comprendre dans la constitution pourquoi le Conseil synodal serait à voix consultative dans cette commission. Pour moi, il me semble qu'il y a quelque chose à dire, c'est une commission synodale élue par le Synode qui marche main dans la main avec le Conseil synodal et les deux membres de la commission, qui sont au Conseil synodal, ont une voix identique aux membres élus par le Synode dans cette commission. Ce serait symboliquement fort de dire que la commission synodale est composée de deux membres du Conseil synodal, de cinq laïques et d'un ou deux ministres, mais que ce soit à égalité et pas que les membres du Conseil synodal soient là pour écouter ce qui est dit, sans pouvoir prendre la parole.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
C'est vraiment une question structurelle parce que si deux conseillers synodaux font partie d'une commission synodale, avec les mêmes droits que les autres membres, en admettant que les cinq autres membres du Conseil synodal, au moment des propositions de la commission synodale, ne soient pas d'accord avec la commission synodale, ou aient envie de faire des amendements et des changements, le Conseil synodal se retrouve dans une sorte de porte-à-faux avec en tout cas deux membres qui auraient une loyauté dans une autre commission. Ce qui est dit dans le règlement général, c'est que le Conseil synodal a un droit de représentation dans n'importe quelle commission synodale et c'est précisément marqué que c'est une représentation consultative. Je pense que c'est sain, même si je considère que dans l'intention, cela doit toujours être le consentement et le consensus, quelle que soit la séance. On est là pour travailler ensemble. Cela veut aussi dire que les deux membres de la commission ont un travail à faire au niveau du Conseil synodal pour rapporter de façon fidèle les orientations sincères qu'une commission a jugées comme étant les meilleures. Là, le débat peut avoir lieu dans l'ajustement encore entre la vision de l'exécutif et quand même la vision d'un législatif vu que c'est une commission synodale. Je garderais cette retenue sachant qu'on va travailler main dans la main et sachant que les rôles sont très clairement définis parce qu'on fait partie de la même Église. Et je le rappelle, si le Conseil synodal est le Conseil synodal, c'est que pour chacun des conseils qu'il vous donne, il pense que c'est ce qu'il y a de mieux non seulement pour le Synode, mais pour l'Église. C'est la base et évidemment cela restera la base. Par contre, on a des points de vue légèrement différents.

M. Olivier Schneider
Pour la question institutionnelle, je partage tout à fait l'avis exprimé par Yves Bourquin et je pense aussi que tout d'abord c'est prévu comme ça et au niveau du fonctionnement entre participation et être membre. Je proposerais concrètement pour la question laïques – ecclésiastiques, de mettre "cinq membres majoritairement laïques". Majoritairement avec cinq, cela fait au moins trois laïques. Je n'ai pas l'exigence qu'il y ait au minium quatre laïques, donc majoritairement laïques me suffit.

Amendement Olivier Schneider
Le Synode charge le Conseil synodal de construire une commission synodale, comprenant une représentation consultative de deux membres du Conseil synodal composée d'au minimum cinq membres majoritairement laïques élus par le Synode, chargée d'élaborer des propositions d'évolution des modèles de gouvernance de l'EREN comprenant l'ensemble de ses organes, incluant des scénarios concrets, et de les soumettre au Synode durant la législature 2027-2031.

M. François Gremion
J'ai un petit problème avec "des propositions d'évolution des modèles". L'évolution des modèles, pour moi c'est une chose bien précise et proposer des modèles en est une autre. Je ne vois pas ce qui est compris là-derrière car je n'ai pas participé à la soirée interparoissiale sur cette discussion, mais pour moi, c'est très compliqué de proposer des évolutions à moins de faire de l'anticipation et je ne pense pas que ce soit l'idée.

Amendement François Gremion
Le Synode charge le Conseil synodal de construire une commission synodale, comprenant une représentation consultative de deux membres du Conseil synodal composée d'au minimum cinq membres majoritairement laïques élus par le Synode, chargée d'élaborer des propositions de modèles de gouvernance de l'EREN comprenant l'ensemble de ses organes, incluant des scénarios concrets, et de les soumettre au Synode durant la législature 2027-2031.

M. Christophe Allemann
Concernant le nombre de personnes, effectivement la formule d'Olivier Schneider me convient très bien. L'idée qu'il y ait une majorité, parmi les cinq personnes, de laïques, cela peut même être une majorité absolue de cinq laïques et cela m'ira très bien. Mais le terme "majoritairement" me convient et n'hésitez pas à aller jusqu'à cinq laïques sur cinq si cinq personnes laïques veulent réfléchir et j'ai entendu certaines personnes qui se sont très bien exprimées, comme Julien von Allmen, François Gremion, Serge Attinger, Myriam Robert, Olivier Schneider, je ne dis pas qu'ils doivent être les cinq dans la commission mais je voterais volontiers pour quelques-unes de ces cinq personnes, avec des gens qui ont des expertises et qui sont en dehors du Synode. Nous avons, je crois, les gens capables de le faire.

M. Raoul Pagnamenta
Il me semble qu'Olivier Schneider a lu le règlement par rapport à la composition de la commission synodale et le fait qu'il y ait une majorité de laïques indique qu'il y a aussi des ministres et je pense que ce n'est pas complètement farfelu qu'il y ait des ministres si on parle de l'Église, quelques théologiens même si parfois on est un peu déconnecté de la réalité, mais au moins il y a une réflexion théologique et pas seulement fonctionnelle et cela me semble bien.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Voilà, la discussion commence un peu à s'essouffler. Le Conseil synodal fait sienne la résolution présentée avec tous les changements. Je pars de l'idée que tous les amendements relatifs à cette résolution sont retirés. Parfait, ils sont tous retirés.

Résolution 2
Le Synode charge le Conseil synodal de construire une commission synodale comprenant une représentation consultative de deux membres du Conseil synodal et composée d'au minimum cinq membres majoritairement laïques élus par le Synode, chargée d'élaborer des propositions de modèles de gouvernance de l'EREN comprenant l'ensemble de ses organes, incluant des scénarios concrets, et de les soumettre au Synode durant la législature 2027-2031.

- Vote sur la résolution 2 : acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention

Nouvelle résolution 2bis Olivier Schneider
Le Synode charge le Conseil synodal, dans l'élaboration des propositions d'évolution des modèles de gouvernance de l'EREN, d'intégrer une analyse comparative approfondie de modèles ecclésiaux présentant une proximité significative avec la réalité de l'EREN, notamment en Suisse romande ou dans des contextes ecclésiaux comparables, afin d'identifier les éléments susceptibles de nourrir concrètement les scénarios soumis au Synode durant la législature 2027-2031.

M. Olivier Schneider
On a décidé de proposer cette résolution comme 2bis au lieu de faire un amendement à la résolution 2 qui était déjà suffisamment longue et qui a encore été allongée entre temps. C'était pour préciser les éléments que j'ai mentionnés dans le débat d'entrée en matière, c'est-à-dire de s'assurer que l'étude des modèles soit suffisamment large et incluant en particulier des modèles plus proches de notre réalité que les deux modèles éloignés qui ont été étudiés en détail. Maintenant, il faut voir si cela reste une tâche du Conseil synodal, mais à priori oui. Il faut juste enlever le mot "d'évolution" comme pour la résolution 2.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Faut-il une résolution pour cela ou est-ce qu'on laisse la commission synodale et son intelligence faire son travail ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Il faudrait dire que le Synode charge la commission synodale et non pas le Conseil synodal.

M. Olivier Schneider
Effectivement, selon l'évolution du débat, cela échoirait à la commission synodale logiquement. Il y aura un PV de la discussion d'aujourd'hui et de fait, cette proposition peut aussi être retirée dans le sens ou l'intention a été entendue je crois et elle n'a pas non plus été combattue. Je pense que cela fera partie des bases de travail de la commission synodale, même si cela n'est pas l'objet d'une résolution.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Merci de ce pragmatisme.

Résolution 3
Le Synode charge le Conseil synodal de proposer, si nécessaire, en décembre 2026, des mesures transitoires permettant d'assurer le fonctionnement des organes de gouvernance pour la législature 2027-2031 (dérogations, assouplissements, etc.).

Mme Esther Berger
J'ai, dès le départ, été dérangée par cette résolution car le Conseil synodal semble demander l'autorisation au Synode de faire des propositions alors que pour moi le Conseil synodal a le droit en tout temps de nous faire des propositions, même farfelues, même combattues, même intelligentes, même applaudies. L'idée étant quand même que le Synode soit engagé dans cette question de gouvernance et de recherche de solutions, je préférerais dire que le Synode prend acte ou soutient le Conseil synodal dans la nécessité, en décembre 2026, de faire des propositions pour des mesures transitoires…

Amendement Esther Berger
Le Synode soutient le Conseil synodal en lui donnant la possibilité, en décembre 2026, de faire des propositions de mesures transitoires permettant d'assurer le fonctionnement des organes de gouvernance pour la législature 2027-2031 (dérogations, assouplissements, etc.).

M. Olivier Schneider
Dans la discussion à propos de cette résolution, on a été un peu dérangé au niveau du Conseil paroissial de la Côte, par le contexte. J'ai apprécié la remarque d'Yves Bourquin concernant les réticences que le Conseil synodal avait à envisager, par exemple une nouvelle prolongation du nombre de réélections possibles des députés au Synode. Le fond de la discussion que nous avons eue au Conseil paroissial, c'était de dire qu'on a des règles au niveau du fonctionnement des organes de l'EREN qui ont leurs justifications. La proposition de dérogation ou d'exception, purement de manière conjoncturelle et "par solution de facilité ou de convenance" devait être utilisée avec la plus grande réserve parce qu'on ne va pas résoudre le problème de fond. On est

bien d'accord que certaines fois il y a une mauvaise passe à franchir et c'est vrai que là on a des perspectives de discuter d'adaptation des structures qui permettent de pallier cela, mais on souhaitait exprimer la préoccupation de notre paroisse quant à un recours trop facile à ce genre d'expédient parce que les règles qu'on s'est fixées ont, en général, un fondement et qu'il est prudent de ne pas en déroger trop facilement. Mais nous ne formulons pas d'amendement à cette résolution.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
J'ai une question concernant l'intention. Est-ce que l'intention n'est pas de dire que le Synode, en fait, prend acte que le Conseil synodal sera peut-être obligé de poser des mesures transitoires ? Je pense que c'est simplement cela qu'il faut mettre. Cela veut dire que le Synode a été sensibilisé. J'ai ainsi l'impression qu'on rejoint les deux prises de parole, autant sur l'élément de responsabilité que sur la souplesse nécessaire d'avertir le Synode et d'être légitimé de le faire si nécessaire.

Amendement Conseil synodal
Le Synode prend acte que le Conseil synodal proposera si nécessaires des mesures transitoires en décembres 2026 permettant d'assurer le fonctionnement des organes de gouvernance pour la législature 2027-2031 (dérogations, assouplissements, etc.).

M. Constantin Bacha
En lien avec la résolution 2, est-ce que le fait d'avoir une commission synodale va changer quelque chose pour cette résolution 3 ?

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Non, la résolution 3, c'est une mesure d'urgence pour les prochaines élections, alors que la résolution 2 concerne l'étude des changements véritables de l'organisation.

M. Christophe Allemann
Un petit toilettage, je mettrais plutôt "…si nécessaire en 2026, des mesures transitoires…" ainsi on comprend mieux.

Résolution 3
Le Synode prend acte que le Conseil synodal proposera, si nécessaire en décembre 2026, des mesures transitoires permettant d'assurer le fonctionnement des organes de gouvernance pour la législature 2027-2031 (dérogations, assouplissements, etc.).

- Vote sur la résolution 3 : acceptée par 28 oui, 0 non et 3 abstentions

Nouvelle résolution 4
Le Synode charge son Bureau d'organiser une journée d'Église sur le thème "gouvernance partagée – bien vivre en Église".

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Ne faut-il pas laisser à la commission synodale le soin d'organiser, si nécessaire, cette journée ? A mon avis, il n'y a pas besoin de voter là-dessus. On verra bien dans quelle direction ça va.

M. François Gremion
Nous retirons cette résolution.

- Vote d'ensemble : accepté avec 30 oui, 0 non et 1 abstention

8. Rapport nº 4 du Conseil synodal : Activités offertes aux personnes de langue allemande

Ce rapport n'est pas traité à cette session, faute de temps. Il est reporté à la 200e session de décembre 2026.

9. Rapport n°5 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : rapport préparatoire sur les perspectives concernant l'accompagnement de la personne âgée par l'EREN

Ce rapport n'est pas traité à cette session, faute de temps. Le Conseil synodal le retire pour avancer sur le dossier et présentera un nouveau rapport modifié pour la 200e session de décembre 2026, avec d'autres délais.

10. Rapport n°6 du Conseil synodal : Délégation à la Commission de gestion de la CER

Mme Anne Kaufmann, rapporteuse
Monsieur le président Mesdames et Messieurs les députés, un rapport qui touche à la Conférence des Églises réformées romandes, la CER, une association constituée de six Églises réformées romandes. Celle-ci nous propose la création d'une Commission de gestion. Cette commission sera composée de délégués issus des Synodes des six Églises membres.
De quoi s'agit-il ? Aujourd'hui, il s'agit d'une introduction visant à désigner un-e délégué-e issu-e du Synode pour représenter l'EREN à la Commission de gestion de la CER.
Les deux conditions à remplir pour une telle délégation sont :
1. Premièrement, le délégué représente l'EREN à la Commission de gestion de la CER mais avec la particularité de ne pas être un membre de la Commission d'examen de gestion de l'EREN.
2. Deuxièmement et dans l'attente de la validation des statuts par les Églises membres, telle l'Église réformée du Valais, de Fribourg et de Berne-Jura-Soleure, qui elles sont tenues de les ratifier par les Synodes ou par le Consistoire.

L'EREN quant à elle a déjà ratifié les statuts à l'instar de l'Église réformée vaudoise et de l'Église réformée de Genève. Pour ces Églises, la ratification des statuts relève de la compétence d'un Conseil synodal.
Les modifications proposées par la CER ont pour but d'améliorer la gestion des dossiers avec davantage de réactivité. La CER va changer son fonctionnement actuel en proposant un nouveau modèle. Par exemple, de trois fois par an en assemblée générale, modèle qui se rapproche du fonctionnement d'un Synode, l'assemblée générale se réunira plus souvent à savoir environ six fois par année. De plus, l'assemblée prendra une forme plus resserrée en nombre avec une quinzaine de membres, environ la moitié des membres actuels.
Ainsi, c'est dans ce contexte, que les deux résolutions proposées aujourd'hui revêtent d'une importance toute particulière. La création de cette Commission de gestion constitue non seulement un instrument de contrôle démocratique mais encore un relais d'information entre la CER et les Églises membres.
La visibilité de la CER, par ses activités et ses missions sont peu connues. La présence d'un-e délégué-e de l'EREN permettra de renforcer la transparence et d'avoir une meilleure connaissance des enjeux liés à la CER.
Chères et chers députées-es, le rapport du Conseil synodal vous invite à intégrer à côté des autres procédures de délégation, une nouvelle procédure d'élection d'un-e représentant-e pour ce nouveau siège, en affirmant ainsi l'importance de la Commission de gestion de la CER.
Le Conseil synodal vous proposera de voter l'élection d'un représentant de l'EREN à cette nouvelle commission lors du Synode de décembre 2026. Merci de votre attention

Discussion sur l'entrée en matière

M. Christophe Allemann
Le VDR se réjouit d'entrer en matière sur ce sujet et ne va ni combattre ni amender les résolutions qui risquent d'être acceptées car non combattues.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1
Le Synode valide l'introduction d'une élection visant à désigner un-e délégué-e issu-e du Synode, non membre de la CEG, pour représenter l'EREN à la Commission de gestion de la CER.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Mme Esther Berger
Je trouve très bien qu'en tant que membre de la CEG, on ne puisse pas aller à l'autre.

Résolution 2
Le Synode décide que l'élection du-de la représentant-e de l'EREN à la Commission de gestion de la CER aura lieu au Synode de décembre 2026, sous réserve de la ratification des nouveaux statuts de la CER par les organes compétents des Églises membres. Elle sera reconduite en début de chaque législature de l'EREN ou en cas de vacance de siège.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

11. Rapport n°7 du Conseil synodal : Première mise à jour du Règlement général de l'EREN

Ce rapport n'est pas traité à cette session, faute de temps. Le Conseil synodal le retire.

12. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

- Motion *Réformés* de la paroisse des Hautes Joux

M. Julien von Allmen
À l'heure où nous parlons de changement de gouvernance dans les paroisses et dans l'EREN en raison des difficultés de recrutement et de redéfinition des missions, la paroisse des Hautes Joux propose de simplifier certains fonctionnements hérités d'un temps où ces questions ne se posaient pas. Un de ces sujets concerne le journal *Réformés*.

L'actualité autour de *Réformés* fait état de difficultés à prendre des décisions pour des changements que ce présent Synode a pourtant validé dans la thématique CER sans vraiment d'opposition il y a quelques temps. Nous étions toutes et tous prêt-e-s à faire évoluer le dossier. Les autres Synodes ne nous ont pas suivis. Alors, à notre échelle : agissons !

La paroisse des Hautes Joux souhaite que le modèle actuel du financement de *Réformés* soit modifié : d'un journal financé par les paroisses et l'EREN, elle souhaite qu'il soit sur abonnement (modèle genevois). Dans de nombreuses paroisses, les lecteur-rice-s sont de toute façon déjà sollicité-e-s pour son financement.

- Cette modification libère les paroisses du travail de recherche de fonds.

- Cette modification réduit le nombre d'intermédiaires entre lecteur-rice et rédaction, un gain de travail administratif pour les paroisses et l'EREN.
- Cette modification peut permettre à des paroisses en difficulté financière de redresser la situation.

La paroisse des Hautes Joux est consciente que c'est un journal important pour faire le lien avec les paroissien-ne-s, en particulier là où il n'a pas de publications locales, et les distancé-e-s. Elle ne remet pas en question ce rôle. C'est pourquoi, dans un esprit de cohésion ecclésiale, elle est favorable à ce que l'abonnement puisse toujours être réglé par les paroisses qui le souhaiteraient.

Elle souhaite enfin que le rapport soit traité en 2026 encore et que les décisions entrent en vigueur en 2027.

Résolution
Le Synode charge le Conseil synodal de rédiger un rapport traitant du passage au financement par abonnement du journal Réformés, avec la modalité permettant aux paroisses de continuer à l'offrir sur leur territoire.

M. Julien von Allmen
La paroisse des Hautes Joux, depuis un certain nombre d'années, s'interroge sur un certain nombre de choses qui sont liées au fonctionnement institutionnel, un peu plus large que simplement l'EREN. Le journal Réformés a très souvent occupé nos débats.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le Conseil synodal doit donner son avis sur les motions.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Je rappelle qu'une motion est une demande d'étude, une demande de venir avec un rapport, mais le rapport peut contenir bien des choses et pas forcément exactement ce que le motionnaire demande.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Merci à la paroisse des Hautes Joux et heureusement que les motions ne sont pas contraignantes sur les délais. Donc nous disons évidemment, et on s'en excuse, mais pour 2026, c'est impossible. Mais il y a des raisons à cela. La première est que nous sommes à bout touchant, et nous espérons vraiment que les sept Églises ou entité de la CER se mettent d'accord sur un rapport qui sera présenté le 22 juin prochain à l'assemblée générale de la CER qui a demandé des dizaines d'heures de travail et de coordination entre l'équipe de Réformés actuelle, entre les membres des Églises et entre le groupe de pilotage qui a été validé par l'assemblée générale de la Sàrl CER-Médias réformés pour un nouveau journal. Un nouveau journal dont le concept est beaucoup plus intéressant que celui-ci parce qu'il serait une émanation du pôle global médiatique romand. Cela change complètement le paradigme. On ne fait pas un journal pour faire un journal mais on fait un journal en tant que média particulier au sein d'un pôle médiatique réformé romand. Voilà donc le contexte. Les motionnaires ont lu le rapport mais ils ont quand même gardé la motion. C'est bien qu'il y a un autre enjeu. Le problème c'est que nous devons en tant que Conseil synodal déjà prendre la mesure des décisions du 22 juin. Si les décisions du 22 juin sont validées, nous devrons suivre l'échéancier prévu dans le rapport de la CER et nous n'allons pas, dans le temps de l'échéancier prévu pour le rapport de la CER, modifier quoi que ce soit parce que l'échéancier prévoira à terme la disparition de Sàrl Médias-réformés et si la disparition de la Sàrl est validée, nous passerons nécessairement à un système d'abonnement. Et si le système d'abonnement se met en place, la seule question que l'EREN aura sera de déterminer avec vous, si en plus des abonnements personnels contractés par les membres qui décident de prendre un abonnement pour le journal, nous voulons en financer

d'autres, et la méthode de financement. Donc, de toute manière et dans une grande espérance, le système devient caduc. Mais nous n'allons pas le rendre caduc avant de connaître le terrain, c'est impossible. Sinon le Synode mettrait des bâtons dans les roues d'un processus qui concerne sept Églises. Donc oui sur l'intention de la motion, c'est évidemment un sujet qu'on suit avec très grande attention, mais en tout cas pas sur des délais et en tout cas pas sur des contraintes autant rapides sur un passage, avant les changements, à un système d'abonnement. Cela serait catastrophique.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Ayant entendu ces explications qui apportent des faits nouveaux importants, est-ce que le motionnaire et ses six signataires maintiennent leur motion ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
La motion ne dérange pas, c'est juste le délai.

M. Julien von Allmen
La motion en tant que telle va dans le sens du rapport de la CER. Ce que vous ne voulez pas, c'est le délai, mais il n'est pas indiqué dans la motion. Je pense qu'on peut la maintenir dans la mesure où cela peut donner au Conseil synodal un signal du Synode qui préenregistre cette décision. Alors allons-y.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Normalement une motion est un mandat d'étude sur un sujet plus large. Ici, le sujet est contraignant. Le Conseil synodal pourrait accepter la première partie de la phrase, mais cela fait très doublon avec les résolutions déjà prises, sauf erreur en juin 2025, où on passait le premier rapport sur Réformés, celui qui a été précisément balayé par un certain nombre d'Églises, et dans lequel il y avait déjà la résolution de dire qu'on prendra les mesures qui s'imposent dès qu'on connait la situation.

M. Julien von Allmen
La deuxième partie de la phrase était mise dans un esprit d'ouverture mais oui pour l'enlever.

Résolution
Le Synode charge le Conseil synodal de rédiger un rapport traitant du passage au financement par abonnement du journal Réformés.

- ❖ Vote sur la motion : refusée par 7 oui, 11 non et 11 abstentions

- Motion gestion RH de la paroisse Val-de-Ruz

M. François Gremion
Notre Église puise sa force dans l'autonomie de ses paroisses locales, chacune étant libre de discerner les appels et de choisir les ministres qui serviront au mieux leur attentes ou besoins. Parallèlement, le Synode et le Conseil synodal partagent la responsabilité de veiller à la pérennité financière de l'EREN, à la transmission des savoirs et au bien-être de l'ensemble des permanents (pasteurs, diacres, laïques).

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer le lien entre ces deux impératifs pour mieux servir notre mission commune. Face à l'évolution démographique et aux défis financiers, il est de notre responsabilité collective au sein du Synode de privilégier la mobilité interne, lors d'une vacance de poste ou d'un besoin de remplacement, plutôt que d'embaucher à l'externe ou de recourir à des retraités. Dans ce cadre, la paroisse conserve l'entière liberté d'apprécier les profils proposés et de sélectionner, en toute indépendance, le ou la ministre qu'elle juge la plus appropriée pour son ministère.

Cette motion vise à transformer notre gestion RH en un levier de renouveau. Il s'agit de passer d'une logique de « remplacement » à une logique de « transmission et de dynamisme », où chaque paroisse bénéficie de l'énergie et des compétences de l'ensemble du groupe, tout en préservant sa liberté de discernement.

Résolution

Le Synode charge le Conseil synodal de faire un rapport au Synode de juin 2027, sur la possibilité de mettre en place les dispositions suivantes :

- **Priorité à la mobilité interne :**

L'EREN encourage activement, lors de chaque ouverture de poste, la candidature de ministres déjà employé de l'EREN. L'objectif est de favoriser la transmission dynamique des compétences et d'assurer la pérennité des projets locaux sur le long terme, en privilégiant des engagements durables.

Le service RH offrira à chaque paroisse, et services cantonaux et interparoissiaux un appui logistique dans cette recherche de compétence et de disponibilité interne. La réflexion visera à favoriser et mettre en valeur les possibilités de détachement.

- **Transparence et solidarité financière :**

Dans son rapport, le Conseil synodal tiendra compte de la politique de l'emploi au sein de l'EREN et l'impact financier d'une telle mesure.

M. Jean Messerli, conseiller synodal
C'est ce qu'on met déjà en œuvre concernant la mobilité interne. Est-ce que je peux parler de ce qui est en train de se mettre en place entre la Côte et Neuchâtel ? C'est tout à fait ça. La marge de manœuvre du Conseil synodal est d'inciter les collaborations et autres, par contre le Conseil synodal ne peut pas forcer une paroisse à prendre un ministre qu'elle ne souhaite pas, comme dit dans la motion. Je tiens à rappeler le rapport de décembre 2024 concernant la réforme du service RH et spécifiquement l'aspect de la mobilité interne. C'est vrai que parfois on est amené à demander à des remplaçants de venir, ou alors on a dernièrement engagé un suffragant, parce qu'en fait, on ne trouve de ministre au sein de l'EREN pour de multiples raisons.
Au niveau du Conseil synodal, pour mettre en œuvre le tableau des postes qui devra être effectif à partir du 1er juillet 2026, on va vraiment recourir à des postulations internes et éviter au maximum l'engagement de remplaçants ou de personnes venant de l'extérieur. On a aussi, dans la paroisse de Neuchâtel, une ministre qui est déjà employée à l'EREN et qui va faire un remplacement de quelques mois pour renforcer. Donc on le met en œuvre.

M. Guillaume Klauser
Si c'est en train d'être mis en œuvre, est-ce qu'un état des lieux, lorsqu'il y a des besoins dans certaines paroisses, pourrait être mis en place ? Car on apprend qu'une paroisse a embauché une retraitée sans que dans la paroisse on ait été consulté pour savoir s'il y avait peut-être des volontés d'adaptation par rapport au surquota ou d'augmentation, de diminution des taux de travail déjà en place, avant de se tourner vers l'extérieur ou vers les retraités.

M. Jean Messerli, conseiller synodal
Je ne veux pas m'avancer à dire que tous les postes sont publiés dans la newsletter de l'EREN, mais la majorité des postes sont publiés dans la newsletter de l'EREN. Chacun peut ainsi voir les postes qui s'ouvrent. Certains postes de remplacement sont sur des 10-20% et il faut trouver les personnes qui sont d'accord à venir faire un 20% pendant quelques mois quelque part, tout en sachant que cela va s'arrêter. On peut être attentif à être beaucoup plus transparent et nous avons conscience et la volonté de travailler avec les collaborateurs engagés.

Mme Esther Berger
Donc, cela fait des mois qu'on nous dit qu'on est en surquota et cela fait longtemps qu'on dit notre disponibilité pour donner un coup de main dans une paroisse qui en aurait besoin. On a eu des remarques comme quoi on n'a jamais dit ça, alors officiellement devant le Synode, le

Colloque de la paroisse Val-de-Ruz, étant en surquota, est prêt à s'engager à prendre du temps de travail dans des paroisses qui auraient besoin d'un coup de main pour un culte ou dans un secteur du SIAD qui aurait besoin d'un coup de main pour un service funèbre, à condition que les 10% donnés dans un autre secteur ne soient pas ensuite coupés de la paroisse Val-de-Ruz, dans le sens où nous souhaitons tous rester dans la paroisse Val-de-Ruz, pour pouvoir continuer à animer nos Synodes.

M. Jean Messerli, conseiller synodal
À l'impossible nul n'est tenu, on fait déjà un jeu de tetris, on fait le mieux qu'on peut. L'EREN a une obligation d'emploi par rapport au taux d'activité fixé dans le contrat de travail, c'est-à-dire que si un ministre est à 80%, on doit lui garantir ce 80%, mais on n'est pas tenu de garantir le lieu de travail. Si un ministre de Val-de-Ruz va faire un remplacement de 30% et ensuite ce 30% se pérennise, eh bien il se pérennise. J'ai aussi envie de dire que oui, le Val-de-Ruz s'est proposé dans une autre paroisse, mais l'autre paroisse n'a pas accepté la postulation. Le Conseil synodal n'y peut rien. Au niveau des Hautes Joux, sauf erreur, on n'a pas reçu de postulation interne. En cas de remplacement, on ne peut pas garantir qu'il soit possible de revenir au Val-de-Ruz car il y aura de toute façon un surquota et je ne veux pas garantir qu'il y a une possibilité de revenir au Val-de-Ruz.

M. Julien von Allmen
J'aimerais revenir sur la proposition très généreuse de Val-de-Ruz d'être là pour des remplacements. C'est vrai que la paroisse des Hautes Joux a bénéficié d'un remplacement durant quelques mois d'une ministre retraitée. Cela s'est fait à un moment où c'était urgent. C'était pratique parce que la personne étant à la retraite, elle est venue là où en en avait besoin. Mais si on commence à aller piocher dans les surquotas, ces personnes n'ont pas la même disponibilité. Quand on a besoin d'un remplacement en urgence, c'est impossible de commencer à déplacer toutes les semaines de garde du SIAD des montagnes pour que cela corresponde à la personne qui vient, on ne va plus s'en sortir. Je comprends bien la disponibilité, mais alors à un moment donné, dans l'opérationnel, cela va être compliqué de gérer les agendas, cela paraît un peu utopique et je pense que ce n'est pas faisable pour des choses urgentes et petites et à remplir à des moments très précis.

M. Christophe Allemann
Quand nous ne postulons pas un poste mis au concours par exemple à 60% dans une paroisse, pour ne pas quitter la paroisse Val-de-Ruz, cela ne veut pas dire que dans un deuxième temps nous ne pouvons pas accepter un mandat temporaire de 20% sur un remplacement au cas où la paroisse est intéressée et que nous pouvons correspondre au niveau du profil. À titre personnel, je peux même ne pas avoir la certitude de retrouver mon poste que je lâcherais provisoirement, par exemple à 20%, au Val-de-Ruz. Je n'attends pas forcément ce retour à titre personnel. Mais donc, dans une phase intermédiaire, s'il n'y a pas de postulation, demandez aux personnes qui, à l'intérieur de l'EREN sont des ministres engagés qui peuvent augmenter ou qui sont dans des paroisses en surquota et qui peuvent bouger un bout de leur ministère avant d'engager un retraité ou une personne extérieure. Au moins qu'on nous pose la question.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
Je rappelle qu'il s'agit d'une motion, et cela ne veut pas dire qu'on vote sur le contenu de la motion, mais qu'on demande au Conseil synodal de faire un rapport sur cette question.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Merci d'avoir rappelé les règles du jeu. Le symptôme est précisément ce qui éclaire la cause. Dans le cadre qui est actuellement le nôtre au Conseil synodal, nous faisons ce que nous avons dit dans le rapport de décembre 2024. Nous favorisons au maximum les synergies possibles, les échanges, nous comprenons bien que le surquota, c'est autre chose de démissionner de la paroisse pour postuler ailleurs, on pourrait trouver des solutions et il y a plein d'exemples qui le

montrent, il y a plein de petits mandats qui ont été donnés par-ci par-là pour aider alors qu'on garde l'insertion principale, on est parfaitement dans cette ligne. Donc, ce qui devrait être mis en plus, si la motion était acceptée, et bien c'est aussi supprimer certaines conditions cadres. On a posé la question dans le rapport de 2024 si vous autorisiez le Conseil synodal, au moment où il y des postes groupés, des 20% par-ci et des 20% par-là, de construire de offres d'emploi interparoissiales, au sens de plusieurs insertions dans l'Église cumulées avec une analyse de faisabilité à priori, et donc aussi un suivi à posteriori de la faisabilité, parce qu'on a quand même remarqué qu'avoir un 50% dans une paroisse et un 50% dans une autre paroisse, c'était juste irréalisable et schizophrénique comme 100% de taux d'emploi. Donc toutes ces réflexions, on les a déjà eues. Il nous manque un certain nombre de cadres et le cadre le plus contraignant étant l'élection avec l'impossibilité de contraindre un ministre installé de partir et l'impossibilité de contraindre une paroisse à accueillir un ministre. Ces éléments sont en fait constitutifs des fondements même de l'Église réformée vu que le peuple de l'Église a le droit de choisir son ministre. Tant qu'on ne touche pas à cela, on ne pourra pas aller au-delà alors la question est la pertinence de la motion. Aujourd'hui, fondamentalement, le Conseil synodal a tourné la quadrature du cercle dans tous les sens, il a proposé un rapport au maximum de là où il pouvait aller en 2024, ce rapport est mis en place. Notre responsable RH a découvert, depuis son entrée en fonction, les joies du tetris et tous les éléments qu'il y a à prendre en compte dans notre Église, donc qu'est-ce que le Conseil synodal pourra vous dire de plus ? Il peut accepter mais il refournira exactement les mêmes éléments qu'il a déjà donnés.

M. François Gremion
Nous retirons la motion suite aux explications du président du Conseil synodal.

13. Questions des député-e-s et réponses du Conseil synodal

Aucune question.

Prière finale par **Mme Christine Landry**, députée laïque de la paroisse du Joran

Remerciements de M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode
- La paroisse du Joran pour son accueil et la qualité des infrastructures
- Les services généraux pour la qualité de l'organisation de cette journée et le choix du traiteur
- Les députés pour la qualité des débats. Le Bureau du Synode est fier de son Synode.

Le président clôt la séance à 17h57.

Neuchâtel, le 10 juin 2026

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves-Daniel Cochand

Le secrétaire
M. Laurent Widmer

Annonce du président
Mercredi 9 décembre 2026 200ème Synode ordinaire à la salle du Grand Conseil
Neuchâtel